



RAPPORT

D'ORIENTATION

BUDGETAIRE

2023

SOMMAIRE

I.	LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2023.....	7
1.1	Le contexte national	7
1.2	La situation départementale	10
A.	La situation financière à l'aune de 2023.....	10
B.	Les perspectives pour le conseil départemental en 2023	11
1.3	Les politiques départementales	13
A.	Soutenir et accompagner tous ceux qui en ont besoin	13
1)	Accompagner les choix de vie des personnes âgées et favoriser l'inclusion des personnes handicapées.....	13
2)	Mener une politique d'insertion au service de l'emploi	15
3)	Soutenir les parents et les enfants de la naissance à l'adolescence	17
4)	Faire du logement une priorité.....	18
5)	Soutenir l'activité et l'emploi.....	20
6)	Favoriser la réussite de tous les jeunes	21
7)	Garantir l'égalité entre les femmes et les hommes	24
8)	Aider les plus vulnérables	25
B.	Protéger notre santé et notre qualité de vie.....	26
1)	Favoriser le développement d'une agriculture durable pour une alimentation de qualité.....	26
2)	Réussir la transition écologique.....	28
3)	Construire une destination touristique d'exception	32
4)	Aménager le territoire en soutenant les dynamiques territoriales.....	34
5)	Militer pour la culture pour tous	37
6)	Faire du sport la clé de l'épanouissement de chacun	41
7)	Agir pour lutter contre les risques.....	42
8)	S'engager pour la santé et les soins partout et pour tous.....	45
9)	Développer la lecture publique sur l'ensemble du département	46
C.	Relier les personnes et les territoires	47
1)	Soutenir une vie associative locale	47
2)	Garantir et simplifier les services de proximité.....	48

3) Mieux circuler et se déplacer.....	51
4) Connecter chacun au Très Haut Débit (THD).....	52
5) Faire vivre la démocratie locale dans la concertation et la transparence.....	53
1.4 La programmation pluriannuelle d'investissement (PPI).....	54
II. LA DETTE DEPARTEMENTALE	58
III. LES GRANDS EQUILIBRES	60
IV. LES RESSOURCES HUMAINES.....	62

INTRODUCTION

L'article L3312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « *dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, le président du conseil départemental présente à l'assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice à venir, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que la structure et la gestion de la dette* ».

Le rapport d'orientation budgétaire présente ainsi les grands déterminants de l'évolution des dépenses et recettes de la collectivité départementale ainsi que les conditions de soutenabilité des exercices à venir. Ces perspectives budgétaires s'inscrivent dans le cadre des finances publiques tel que connu en octobre 2022 et dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) 2023 et du projet de loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2023-2027.

Ces dernières années, grâce à une gestion rationnelle de ses finances avec des efforts conséquents pour réduire ses dépenses, le conseil départemental a pu, de par sa volonté politique, malgré un contexte économique, sanitaire et social toujours compliqué en 2022, assumer pleinement ses missions avec une ligne de conduite volontariste, solidaire et responsable.

Pour 2023, le conseil départemental poursuivra la mise en œuvre d'une politique ambitieuse dans tous les domaines de compétence que la loi lui fixe - comme dans ceux librement choisis - et devra faire face à l'inéluctable augmentation de ses dépenses notamment en lien avec les taux d'inflation que nous connaissons actuellement.

Ainsi, l'action publique que le conseil départemental souhaite promouvoir s'articule autour de trois axes :

- Soutenir et accompagner tous ceux qui en ont besoin
- Protéger notre santé et notre qualité de vie
- Relier les personnes et les territoires

déclinés en 22 engagements qui sont précisément exposés dans le présent rapport.

Cette année encore, le niveau d'investissement du conseil départemental, déjà élevé, sera maintenu avec la concrétisation d'un programme ambitieux pour le territoire gardois qui illustre la volonté avérée des élus départementaux de doter le département d'infrastructures et de services qui répondent aux besoins des Gardoises et des Gardois,

notamment sur **la transition énergétique, les collèges, les routes, les barrages, l'aide aux collectivités et aux établissements sociaux et médico-sociaux...**

Par ailleurs, 4 actions phares du projet départemental peuvent être mises en exergue :

- **La création des Maisons du Conseil départemental** qui ont vocation à constituer un réseau de sites avancés de la collectivité sur les territoires pour en faciliter l'accès aux gardoises et aux gardois. Les premières maisons seront ouvertes au printemps 2023.
- **La mise en place d'un Conseil Départemental des Jeunes**, projet lancé dès cette rentrée scolaire 2022/2023, qui assurera une représentativité de tous les cantons et de tous les collèges publics avec des jeunes élus parmi des élèves de 5^{ème} et 4^{ème}.
- **La modernisation du centre sportif de Méjannes-Le-Clap**, vitrine de la politique sportive du conseil départemental, avec l'aboutissement d'une première phase de travaux en 2023.
- **La création de l'agence départementale de l'habitat et du logement** au 1^{er} janvier 2023 qui permettra au conseil départemental de renforcer sa capacité d'action en matière de logement et d'habitat et de mettre en cohérence les missions d'accompagnement des publics.

La collectivité se donnera également les moyens de porter les orientations des différents schémas adoptés ou à venir :

- Schéma unique des solidarités sociales
- Schéma des dessertes forestières
- Schéma des mobilités
- Schéma de l'économie sociale et solidaire
- Schéma du tourisme, des loisirs et de l'attractivité
- Schéma de la lecture publique
- Schéma des sports
- Schéma des enseignements artistiques

Ces schémas départementaux donnent un cadre aux objectifs fixés par l'assemblée délibérante. Ils permettent d'apprécier les besoins de la population et de déterminer les actions à mettre en œuvre pour répondre à chaque situation. Ces documents ont pour socle commun l'information, l'accès aux droits, l'accompagnement et le renforcement des partenariats.

Plus particulièrement, 2023 sera la première année de mise en œuvre du **nouveau schéma des solidarités sociales**. A ce titre, seront notamment engagés : la création de places supplémentaires pour accueillir les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance afin que chaque enfant ait une solution, le développement d'habitat inclusif pour que chacun puisse bien vieillir chez soi, la mise en place d'accompagnements d'insertion renforcés à destination des femmes seules avec enfants en bas âge, et bien d'autres actions.

I. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2023

1.1 Le contexte national

Dans un contexte d'amélioration de la situation sanitaire, la conjoncture économique nationale s'est également bien améliorée. Ainsi, l'activité a nettement rebondi en 2021 avec un Produit Intérieur Brut (PIB) qui a progressé de 6,8 %, selon les comptes publiés par l'Insee fin mai 2022. Pour autant, il reste encore inférieur de 1,5 % par rapport à son niveau moyen de 2019.

Le déficit public, qui s'est établi en 2021 à 160,7 Md€, en baisse de 44,8 Md€ par rapport à 2020 (205,5 Md€), représente 6,4 % du PIB (contre 9,2 % en 2020).

Ce déficit public est intégralement le fait des administrations centrales et de la sécurité sociale ; les collectivités locales quant à elles ont dégagé en 2021 un excédent de 4,7Md€ (contre seulement 0,2 Md€ en 2020). Cet excédent est essentiellement porté par le bloc communal (+4,6 Md€) et les départements (+1,6 Md€).

En ce qui concerne la dette publique, elle s'établit à 2 813,1 Md€ à fin 2021, en augmentation de 164,9 Md€. Pour autant, son poids par rapport au PIB s'améliore passant de 114,6 % en 2020 à 112,5 % en 2021.

Dans ces conditions, la situation financière des collectivités s'est, elle aussi, améliorée en 2021 avec :

- Un retour de la hausse des dépenses de fonctionnement (après une quasi-stagnation en 2020, elles se sont accrues de +2,4 % en 2021) ;
- Une hausse des recettes plus forte que prévu (hausse de 5% rendue possible notamment par un retour à la croissance et une progression dynamique des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) ;
- Une épargne brute en forte hausse (+19,9 %) compensant largement la baisse de 2020 (-11,5%) ;
- Une reprise timide de l'investissement qui ne progresse que de + 6,4% ;
- Un retour à une capacité de financement positive, réduisant ainsi les délais de désendettement, malgré une hausse de l'encours de dette

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2023 présenté en Conseil des ministres en date du 26 septembre 2022 prévoit notamment :

➤ La suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en deux ans (article 5).

Le PLF vise à poursuivre l'allègement des impôts de production, initié en 2021, en supprimant la CVAE en deux fois : en 2023, la cotisation due par les entreprises redevables sera diminuée de moitié et, en 2024, ces entreprises redevables ne paieront plus de CVAE.

S'agissant de la compensation aux collectivités de la perte de recettes induite par cette réforme, il est prévu de leur affecter, à compter de 2023, une fraction de TVA permettant une compensation à l'euro près, pérenne et dynamique.

Ainsi, pour les collectivités bénéficiant en 2022 de recettes de CVAE, une compensation correspondant à la moyenne de leurs recettes CVAE des années 2020, 2021 et 2022 leur sera attribuée. Par ailleurs, cette fraction de TVA sera divisée chaque année en deux parts :

- une part fixe correspondant à la moyenne de leurs recettes de CVAE des années 2020, 2021 et 2022 ;
- une part correspondant à la dynamique, si elle est positive, de la fraction de TVA calculée au niveau national. Cette fraction de TVA sera affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires, dont les modalités de répartition seront arrêtées à l'issue d'une concertation avec les collectivités ; ce mécanisme devant permettre de maintenir l'incitation pour ces collectivités et groupements de communes à attirer de nouvelles activités économiques sur leur territoire.

L'amendement N° I-3283 au PLF propose d'élargir la période de référence, servant à la fixation de la fraction de TVA, à l'année 2023 compte tenu du dynamisme attendu des recettes de CVAE pour cet exercice. Le montant de la compensation pour chaque collectivité locale sera ainsi déterminé sur la base d'une moyenne quadriennale de leurs recettes de CVAE (années 2020, 2021, 2022 et 2023).

➤ La stabilisation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

L'article 45 du PLF prévoit que, s'agissant de la DGF des départements, seront reconduits les montants de l'enveloppe totale de la DGF qui leur est attribuée. En effet, conformément aux annonces successives, la DGF est augmentée de 320 M€ mais uniquement via la dotation de solidarité rurale (DSR) et la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) à destination des communes.

Il est précisé que l'indexation de la DGF sur l'inflation n'a pas été retenue. Dans ces conditions, la non prise en compte de l'indexation à l'inflation de la Dotation Globale de fonctionnement (DGF) pourrait générer une perte de recette conséquente pour les départements à la suite de l'intégration de certains départements à l'expérimentation de la recentralisation du RSA qui devrait entraîner une reprise globale de l'enveloppe DGF des départements.

➤ Les compensations

La compensation de la revalorisation du RSA n'a pas été adoptée pour 2023.

En revanche, concernant les dépenses d'énergie, un amendement a été retenu, pour un « filet de sécurité » sur le modèle de celui en place pour les communes en 2022, mais étendu aux départements et aux régions. Il concernera les dépenses 2023 par rapport à 2022. Son coût pour l'ensemble des collectivités est estimé à 1,5 milliard d'euros.

Les critères sont les suivants :

- Sur l'exercice 2023, perte d'épargne brute supérieure ou égale à 25 % et dont la hausse des dépenses d'énergie sera supérieure à 60 % de la progression des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité ;

- Potentiel financier inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant constaté au niveau national pour les départements ;

Le montant de la dotation correspondra à 50 % de la différence entre la progression des dépenses d'énergie et 60% de la hausse des recettes réelles de fonctionnement.

Dès lors, considérant les critères susmentionnés, il est à craindre que cette compensation risque de ne s'appliquer qu'à très peu de départements.

➤ L'encadrement des DRF

Le projet de Loi de Programmation des Finances Publiques (LPPF) 2023-2027 définit par ailleurs la trajectoire globale des dépenses des finances publiques en conformité avec le traité de stabilité envoyé à la Commission européenne.

Cette trajectoire consiste en un encadrement, entre 2023 et 2027, des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités dans le cadre du redressement des comptes publics au travers des « pactes de confiance » qui concerneront les régions, les départements, les communes et intercommunalités dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 M€, et la ville de Paris.

Selon l'article 16, l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimé en pourcentage, en valeur et à périmètre constant, s'établit comme suit :

Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement	3,8	2,5	1,6	1,3	1,3

Dans ces conditions, pour 2023, l'évolution des dépenses serait limitée à 3,8 % (avec un taux d'inflation estimé à 4,3 % minoré de 0,5%).

- A la différence des « contrats de Cahors », ce nouveau pacte aménage un premier temps de suivi de l'objectif assigné au niveau de chaque catégorie de collectivités, afin de les responsabiliser collectivement sur l'atteinte de l'objectif global ;
- En cas de dépassement de l'objectif par la catégorie, l'accès aux dotations de soutien à l'investissement de l'Etat ainsi qu'au futur fonds de transition écologique pourra être limité pour les collectivités ayant contribué au dépassement de l'objectif ;
- Ces collectivités seront alors soumises à un accord de retour à la trajectoire, qui sera négocié au niveau local avec le représentant de l'Etat et fixera un objectif individualisé d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement tenant compte de la situation de la collectivité.
- Si cet objectif est dépassé à nouveau, la collectivité pourra être soumise à une pénalité correspondant à 75 % de l'écart constaté par rapport à l'objectif voire à 100 % si la collectivité a refusé l'accord de retour à la trajectoire avec l'Etat.

Il est à noter que M. ATTAL, Ministre délégué chargé des comptes publics, s'est engagé auprès de M. SAUVADET, Président de l'ADF, à ce que, par décret à venir, les dépenses liées aux Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) soient exclues du dispositif d'encadrement d'évolution des dépenses.

1.2 La situation départementale

A. La situation financière à l'aune de 2023

L'impact budgétaire de la crise sanitaire, anticipé tout au long des années 2020 et 2021 par le Département du Gard, a été relativement absorbé et les équilibres globaux n'ont pas été bouleversés. La maîtrise d'une partie de ses charges de gestion, associée à une dynamique de ses recettes (du fait de la crise, notamment en ce qui concerne celles liées aux DMTO), a permis au Département de maintenir, voire d'améliorer, sa capacité d'autofinancement.

Dans ces conditions, les résultats de la section de fonctionnement dégagés aux comptes administratifs de 2020 et de 2021 ont été largement positifs (respectivement 111,2 M€ et 163,6 M€). Par ailleurs, avec plus de 110 M€ de dépenses réelles d'investissement (DRI) en 2020 et 2021, hors remboursement de la dette, le Département a pu continuer de maintenir une politique d'investissement conséquente tout en améliorant sa capacité de désendettement (5,4 ans en 2020 et 3,4 ans en 2021 contre 5,6 ans en 2019).

En 2022, la Collectivité a poursuivi ses efforts en vue de maintenir à un bon niveau la situation financière départementale, tout en préservant les actions en faveur des domaines de l'action sociale, de l'éducation, des infrastructures et des réseaux, de la culture, du sport et de la jeunesse, de l'environnement, etc...

En fonctionnement, pour 2022, sont attendues :

- Une augmentation sensible des dépenses tenant compte du coût de l'inflation, de la revalorisation du point d'indice, ainsi que des dépenses issues de la mise en œuvre des mesures prises dans le cadre des accords LAFORCADE dits Ségur 2 en faveur des métiers de la Santé ;

- Une hausse contenue des dépenses sociales liées aux allocations individuelles de solidarité (AIS) ; la baisse des dépenses RSA absorbant pour partie les augmentations de l'APA et de la PCH ;

- Une stabilisation à un bon niveau des recettes, grâce à un volume d'encaissement des recettes DMTO toujours conséquent, ce qui devrait permettre de disposer, cette année encore, d'un résultat largement positif.

En investissement, malgré une politique d'investissement toujours ambitieuse, le Département devrait parvenir en 2022 à poursuivre ses efforts sur la voie du désendettement amorcée en 2021.

B. Les perspectives pour le conseil départemental en 2023

Il est à craindre toutefois que l'exercice 2023 soit plus compliqué en raison d'une éventuelle diminution de ses recettes de fonctionnement (notamment celles liées aux DMTO difficilement estimables en raison de la volatilité du marché immobilier) ; d'une augmentation de certaines dépenses obligatoires, notamment dans le domaine social ; et de la poursuite de l'impact de la situation inflationniste, notamment de l'énergie.

Ainsi, le département du Gard devra faire face :

- A une hausse de la plupart des dépenses déjà constatées en cours d'exercice 2022 mais qui continueront de se répercuter en 2023, à savoir :

- L'indexation du RSA sur l'inflation : + 4 % en juillet 2022 après + 1,8 % en mars 2022 ;

- L'inflation fois 1,5 ou fois 2 notamment pour les frais d'accueil et d'hébergement ;

- La hausse des dotations aux collèges eu égard à leur forte dépendance des consommations énergétiques ;

- La hausse du point d'indice des fonctionnaires à hauteur de 3,5% survenue en juillet 2022 ;

- La hausse des frais financiers.

- A une stagnation de la plupart des recettes qui devraient rester figées comme la taxe Intérieure sur la Consommation des Produits Energétiques (TICPE), le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), la Dotation globale de fonctionnement (DGF) et la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe professionnelle (DCRTP) ;

- A une baisse probable de certaines recettes comme avec les DMTO.

Seule la fraction de TVA compensatoire, la Taxe Spéciale sur les Contrats d'Assurance (TSCA) la Taxe Départementale de Consommation Finale d'Electricité (TDCFE) et les dotations CNSA devraient augmenter grâce à l'indexation sur l'inflation majorée de la croissance en volume d'1 à 2 points.

Par ailleurs, le département du Gard devra également compter sur une augmentation de certaines dépenses tenant compte de l'ambition des schémas directeurs (Schéma unique des solidarités, Schéma des mobilités, Schéma du tourisme, Schéma du sport etc...) qui devraient être prochainement validés, et de la montée en puissance des grands projets phares, tels que définis dans les politiques départementales ci-après.

1.3 Les politiques départementales

A. Soutenir et accompagner tous ceux qui en ont besoin

1) Accompagner les choix de vie des personnes âgées et favoriser l'inclusion des personnes handicapées

Pour répondre à l'évolution démographique du département du Gard, les orientations budgétaires de cette première année de mise en œuvre du Schéma des Solidarités Sociales cibleront :

L'augmentation du nombre de places d'habitat (+ 1000 aux termes du nouveau schéma) en privilégiant l'habitat inclusif : pour ce faire, sera poursuivie la mise en œuvre de la programmation 2022 de l'aide à la vie partagée (AVP), la poursuite de mise en fonctionnement des Maisons en Partage déjà labellisées, et l'optimisation des places offertes chez les accueillants familiaux. De nouvelles places pour les personnes handicapées vieillissantes seront recherchées à travers le développement de l'habitat inclusif et de l'offre commune avec l'ARS.

Pour les EHPAD et les résidences autonomie, la stabilisation des places et la qualité de ces dernières seront nos lignes directrices. Pour les EHPAD, nous accompagnerons notamment les projets de restructuration de l'EHPAD Serre Cavalier à Nîmes et de l'EHPAD Sommières/Calvisson. Les EHPAD seront accompagnés vers une plus grande médicalisation en écho à la mise en place des centres de ressources territoriaux.

L'amélioration du maintien à domicile des personnes âgées : de nouveaux services d'aide et d'accompagnement à domicile pourront être autorisés. L'aménagement des logements au vieillissement et au handicap, ainsi que la promotion des aides techniques pour améliorer le quotidien des personnes, seront soutenus. En effet, nous contribuerons à la création de la SCIC Gard Autonomie et nous mettrons en place pour les SAAD la dotation complémentaire qui permettra de lutter notamment contre le manque de ressources humaines et les déficits territoriaux. En 2023, le décret attendu sur l'évolution attendue des SAAD devrait paraître et nous devons les accompagner vers une transformation de leurs activités qui comportera le volet soins/santé.

Le développement et le renforcement de la prévention de la perte d'autonomie en luttant contre l'isolement : les actions de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie et le recrutement de 12 services civiques seniors sur les territoires.

Un accompagnement renforcé et le confortement du rôle des proches aidants de personnes âgées et de personnes handicapées, en développant les modalités de mise en œuvre des droits “Répit” et Accueil de jour, les actions de « relais » (baluchonnage, micro-répit, accueil de jour chez les accueillants familiaux...), en développant l’animation territoriale et la sensibilisation (ex : utilisation de la journée des Aidants comme levier) et en soutenant les initiatives innovantes.

La mise en place à compter du 1er janvier 2023 d’un nouveau droit à savoir la PCH pour les personnes en situation de handicap psychique, cognitif, mental, ou souffrant de troubles du neurodéveloppement suite au décret du 20 avril 2022.

La poursuite des évolutions de la MDPH pour optimiser le traitement des 20 000 dossiers reçus annuellement avec des projets d'acquisition d'outil informatique et le déploiement du téléservice.

Quelques données clés :

235 000 personnes en âge d’être à la retraite

Près d’1 retraité gardois sur 3 est en situation de fragilité sociale (isolement et précarité) : 86 339 personnes.

90 519 personnes de 75 ans et plus en 2022

16 400 personnes bénéficient de l’APA en juin 2022

6512 personnes en perte d’autonomie sévère (bénéficiaires de l’APA en GIR 1 et 2)

22 267 personnes de plus de 60 ans ont un droit ouvert à la Maison départementale des personnes handicapées.

65 000 gardoises et gardois ont un droit ouvert à la MDPH

45 000 personnes de plus de 16 ans aidantes de personnes âgées de 60 ans et plus

154 actions de prévention de la perte d’autonomie financées dans le cadre de la Conférence de financeurs de la perte d’autonomie en 2021 bénéficiant à plus de 200 000 personnes âgées de 60 ans et plus et leurs proches aidants.

112 établissements pour personnes âgées

66 services d’aide et d’accompagnement à domicile,

102 accueillants familiaux

56 établissements et services pour les personnes en situation de handicap

21 Maisons en Partage en fonctionnement sur les 32 détenant le label

2) Mener une politique d'insertion au service de l'emploi

Dans le Gard, malgré une dynamique favorable, la part des allocataires du RSA pour 1 000 habitants en âge de travailler reste importante. 61 Gardois pour 1 000 Gardois entre 25 et 64 ans sont donc bénéficiaires du RSA. Et malgré la sortie de la crise sanitaire, la reprise économique et la baisse historique des demandeurs d'emploi, le nombre de bénéficiaires du RSA reste important (un peu plus de 28 000 bénéficiaires en juin 2022). L'importance du taux de pauvreté et la rigidité de la structure des bénéficiaires du RSA [58% des Bénéficiaires sont dans le dispositif depuis plus de 4 ans] expliquent en grande partie cette situation.

Résolu à mener une politique d'insertion ambitieuse au service du retour à l'emploi, le Conseil départemental du Gard décline l'action du **Schéma départemental des solidarités autour de quatre axes stratégiques** :

- Garantir l'accès au droit et à l'accompagnement des Bénéficiaires du RSA
- Conforter et diversifier l'offre d'insertion départementale
- Travailler ensemble à l'accès à l'emploi
- Favoriser l'innovation au service de l'insertion et de l'emploi

Ces quatre grandes orientations départementales sous-tendent, dès 2023, l'action de la collectivité et les moyens budgétaires qu'elle y consacre. C'est le sens de l'action que le conseil départemental porte dans le cadre de la mise en œuvre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE).

Garantir l'accès au droit et à un accompagnement social et professionnel adapté aux besoins des publics relève de la responsabilité du Conseil départemental du Gard. Au-delà de la lutte contre le non recours, il s'agit donc d'orienter rapidement et efficacement les Bénéficiaires du RSA vers une offre qui leur permette une insertion professionnelle effective. En 2023, il s'agira notamment d'amplifier et d'intensifier la Garantie d'Activité Départementale pour que l'ensemble des nouveaux Bénéficiaires du RSA accèdent à un accompagnement renforcé alternant activité et accompagnement. Cette action expérimentée dans le cadre du Plan Pauvreté fera l'objet d'un Appel à Projet et devient un des axes forts de la politique du Conseil départemental du Gard en matière d'insertion. Enfin, par ce que certains publics relèvent de sa responsabilité expresse, le Conseil départemental du Gard engagera, dès 2023, les moyens financiers nécessaires à l'insertion effective des Jeunes (18-25 ans) relevant de l'Aide Sociale à l'enfance ; les jeunes pris en charge par l'ensemble des opérateurs de la prévention spécialisée relèvent également de cet objectif.

Pour bien orienter dans le droit, il faut aussi **renforcer et diversifier notre offre d'insertion**. L'offre d'insertion Gardoise repose sur un tissu d'acteurs riche et diversifié. Dans le cadre de l'ancien Programme Départemental d'Insertion, ces acteurs ont su évoluer vers la qualification et la professionnalisation. Dans le cadre du Schéma départemental des solidarités, le Conseil départemental souhaite poursuivre cet effort de professionnalisation pour favoriser le retour à l'emploi. Au moyen du Fonds départemental pour le développement de l'Insertion par l'Activité Economique, le Conseil départemental du Gard apportera son soutien aux acteurs de l'IAE qui souhaitent s'engager dans la qualification et la professionnalisation. Et, au-delà des aides au secteur non marchand, le Conseil départemental du Gard apportera son soutien au secteur marchand. Ainsi dès 2023, il s'agira de maintenir la densité du maillage d'acteurs tout en aidant ces acteurs à mieux répondre aux publics en insertion en contribuant à leur retour à l'emploi.

Le **retour à l'emploi** est la priorité de la politique d'insertion du Département. Chef de file de la politique d'insertion, le Conseil départemental du Gard se doit de mobiliser les acteurs économiques (entreprises, consulaires) autour de l'insertion. Dans un contexte marqué par une augmentation inédite des besoins de recrutement, faire de l'insertion une grande cause départementale est une priorité. Dans cette perspective, le Conseil départemental du Gard travaillera dès 2023 à renforcer l'efficacité de son soutien aux Groupements d'Employeurs pour l'Insertion par la Qualification (GEIQ). Par ailleurs, en actionnant, les clauses sociales de ses Marchés publics, le Conseil départemental du Gard actionne tous les leviers qui sont à sa disposition pour favoriser l'insertion des bénéficiaires.

Enfin, parce que **l'innovation** est levier puissant de dépassement des contraintes que rencontrent les collectivités, le Conseil Départemental du Gard souhaite agir dès 2023 pour permettre aux acteurs de l'insertion d'offrir de nouvelles solutions aux problématiques rencontrées par nos publics. Ainsi, le Conseil départemental apportera son soutien aux structures porteuses d'initiatives innovantes et sortant des cadres habituels des politiques publiques. Soucieux de la pérennité des dynamiques locales portées par les acteurs de l'insertion, le Conseil départemental travaillera à appuyer la constitution de Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) à but d'insertion.

Pour la mise en œuvre de ces orientations, le conseil départemental mobilisera l'ensemble des leviers financiers qui sont à sa disposition (crédits du SPIE, plan de pauvreté, FSE +).

3) Soutenir les parents et les enfants de la naissance à l'adolescence

Dès le début de la grossesse et jusqu'à la naissance de l'enfant, les sages-femmes, médecins puéricultrices et éducatrices de jeunes enfants des services de Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil départemental accueillent et accompagnent les futurs et jeunes parents. Par leur inscription dans un réseau de périnatalité composés de professionnels gardois, ils contribuent à **diminuer les risques liés à la grossesse, à l'accompagnement des vulnérabilités parentales et à favoriser le bon développement du petit enfant.**

Soutenir la parentalité dans un contexte de vulnérabilité

Les parents rencontrant des difficultés éducatives seront soutenus par le **renforcement de l'aide à domicile**, et le recours à un membre de la famille ou à un proche dit de confiance visera l'élargissement du cercle de la parentalité, de façon à éviter la dégradation des situations et donc des placements par le juge des enfants pour mauvais traitement.

Des nouveaux dispositifs **de relais et de répit** pourront voir le jour pour soutenir les parents d'enfants en situation de handicap, ainsi qu'un **soutien renouvelé aux initiatives parentales**. Le Relais accompagnement petite enfance handicap et le CAMSP de Nîmes seront mobilisés.

Pour soutenir le « pouvoir d'agir » des familles, et dans le cadre de la généralisation du « projet pour l'enfant », les parents sont invités à prendre toute leur place. Des démarches et outils visant à faciliter cette association, à la bonne connaissance de leurs droits et devoirs, à l'importance de leur participation, seront développés.

Pour les adolescents, les interventions de la prévention spécialisée auront pour objectifs d'éviter les risques de marginalisation et les risques de rupture de la scolarité.

Améliorer la protection des enfants : Répondre à tous les besoins de tous les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance

En premier lieu, une réactivité accrue pour protéger les enfants en danger ou en risque de danger sera organisée par le renforcement de la cellule de recueil des informations préoccupantes. La promotion du dispositif auprès des communes, et son adaptation aux nouvelles problématiques familiales est également un objectif.

L'accueil d'urgence du Foyer Départemental de l'Enfance sera renforcé, et l'offre d'accueil de l'aide sociale à l'enfance sera développée pour **“zéro enfant confié sans solution”**. Il sera nécessaire d'ajuster le service d'adaptation progressive en milieu naturel (SAPMN) aux

besoins des enfants et des familles, de développer les Lieux de Vie et d'Accueil, de renforcer le soutien aux accueillants familiaux. La MDPH et le Conseil départemental, en lien avec l'ARS, offriront de nouvelles réponses aux enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance en situation de handicap.

Il est aussi prévu de chercher à valoriser les parcours réussis, et l'engagement des jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle.

QUELQUES CHIFFRES CLES

47 000 enfants de 0 à 6 ans (6% de la population gardoise)

7 500 naissances chaque année

1 enfant sur 4 vit dans une famille monoparentale

3200 enfants et les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance

Un sur deux est confié à l'ASE sous la responsabilité de la Présidente du Conseil départemental

450 assistants familiaux pour plus de 800 places

11 Maisons d'enfants à caractère sociale et 22 lieux de vie

2 établissements publics : le Foyer Départemental de l'Enfance (FDE) et le Centre Départemental de l'Accueil des Familles (CDAF)

3 services exerçant des mesures d'Actions Educatives en Milieu Ouvert (AEMO) et des Aides Educatives à Domiciles (AED)

15 services exerçant des mesures d'assistances éducatives renforcées

4) Faire du logement une priorité

L'Habitat est un domaine au carrefour d'enjeux essentiels pour de nombreux gardois. Le Gard connaît une situation de précarité persistante malgré une reprise économique qui demeure fragile. Malgré une légère décline des personnes vivant sous le seuil de pauvreté (19,6% aujourd'hui contre 20,5% en 2015), la situation sociale du Département du Gard demeure fortement préoccupante. De ce fait, les Gardois sont très largement éligibles au logement social (60% des Gardois le sont) du fait de leurs revenus moyens qui sont très inférieurs au revenu médian.

De plus, des tensions fortes sur l'offre de logement rendent l'accessibilité des logements difficile, et notamment pour les publics relevant de la compétence du Département. Ainsi, le taux d'équipement en logement social (nombre de logement/résidences principales) ne permet pas d'absorber la demande (5.3 demandes pour une attribution en 2020).

L'offre de logements adaptés est insuffisante et génère des délais d'attente (11 mois) qui ne permettent pas de répondre aux besoins des publics en difficulté. Il en résulte une captivité

des ménages qui demeurent dans des situations de précarité du fait du poids des dépenses de logement dans leurs budgets. La crise énergétique vient compliquer plus encore ces situations.

Le Conseil département du Gard maintient un engagement fort et ambitieux sur la thématique du logement :

Habitat et rénovation urbaine avec notamment :

- Un soutien à la création et à la réhabilitation des logements sociaux avec notamment un appui soutenu à Habitat du Gard et SEMIGA

- Une intervention auprès des particuliers pour l'amélioration thermique de leur logement (Habiter Mieux) ou son adaptation au risque inondation (ALABRI).

En 2022, 156 projets ont été soutenus par le Conseil départemental du Gard au titre de ces divers dispositifs pour un montant de subvention de 3 755 870 € et ont concerné 626 logements. L'ensemble de ces opérations a généré 71 517 617 € de travaux. Cette politique, de par les investissements induits, permet de soutenir fortement le dynamisme du secteur du bâtiment, essentiel à l'économie en situation de crise.

- La politique de rénovation urbaine mise en œuvre dans le cadre de l'ANRU II devrait connaître une forte accélération en 2023. Les quatre conventions concernant le territoire gardois de Nîmes, Alès, Vauvert et Bagnols sur Cèze sont maintenant signées et permettront un réel démarrage des programmes définis, notamment à Nîmes où la finalisation des études et autorisations environnementales sur les quartiers concernés a pris du retard. Le Conseil département du Gard fortement impliqué dans l'ANRU I, a retenu pour ce nouveau programme, le principe d'une participation centrée sur un fort soutien aux bailleurs sociaux départementaux, avec une estimation de près de 3 000 000 € d'engagement par an sur la période 2019-2024.

Au travers du Schéma départemental des solidarités sociales et dans le cadre du Budget 2023, le Département poursuivra les objectifs suivants :

- Faire émerger une offre de logements adaptée aux besoins des publics partout sur les territoires

- Garantir la relation entre l'Offre de logement et les besoins des publics

- Lutter contre la précarité énergétique

Pour mettre en œuvre ces trois axes, en 2023, le Département proposera au vote de l'Assemblée départementale une révision des critères du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). Il renforcera également la mobilisation des financements dans le cadre de la mise en œuvre du PDALHPD.

Une agence départementale de l'habitat et du logement/action phare du projet départemental : avec la création de cet établissement public, le Conseil départemental du Gard souhaite disposer d'une structure qui soit en mesure de porter les priorités du Schéma des Solidarités, de renforcer sa capacité d'action en matière de logement et d'habitat et de mettre en cohérence les missions d'accompagnements dans un cadre traitant l'ensemble de la chaîne de l'habitat et du logement.

QUELQUES CHIFFRES CLES

35 000 personnes sont locataires dans un habitat à loyer modéré (HLM)

60% des ménages sont éligibles au logement social

46 068 logements sociaux (13,5% du nombre de logements)

1 logement du parc privé sur 10 serait potentiellement « indigne » (le Département fait partie des Départements de la Région les plus marqués par le mal logement)

15% des ménages sont en situation de précarité énergétique (Source : observatoire national de la précarité énergétique)

5) Soutenir l'activité et l'emploi

Depuis la loi NOTRe, le Conseil départemental ne dispose plus de la compétence « développement économique » ; pour autant il demeure un acteur important de l'économie locale à travers la mise en œuvre de ses politiques publiques dans le cadre de ses propres compétences.

Ainsi, il contribue au soutien de l'économie gardoise à travers ses propres investissements, par les aides attribuées aux collectivités locales ou encore à travers différents dispositifs de soutien financier et accompagnement technique permettant de favoriser l'attractivité du territoire gardois.

Ces dispositifs concernent de multiples domaines d'activités tels que l'habitat, la mobilité, l'agriculture, le tourisme, etc.

Prolonger le pacte pour les entreprises au service de l'emploi local

Le Conseil départemental du Gard s'est engagé en 2018 dans le développement d'une véritable politique d'achat volontariste et ambitieuse, avec la signature du « Pacte pour les entreprises au service de l'emploi local ». Ce Pacte constitue une feuille de route de l'achat départemental et décline les orientations et objectifs stratégiques et politiques à travers 3 axes d'intervention :

- Simplifier et favoriser l'accès à l'achat public

- Garantir un achat public durable, responsable et innovant garant d'une cohésion territoriale
- Favoriser le dialogue avec les partenaires économiques.

Moteur important de l'économie et support des politiques publiques, l'achat dans les collectivités représente un levier financier conséquent (plus de 100 millions d'euros par an pour le Conseil départemental du Gard), dans un contexte de croissance des besoins de service public à satisfaire et de raréfaction des ressources.

Ainsi, développer les actions dans le cadre du « Pacte » est un enjeu fort pour 2023 et constitue un des leviers, au service de l'activité et de l'emploi, pour atteindre un meilleur niveau de service et de performance économique, environnementale et qualitative des achats avec comme objectifs :

- Concilier efficacité de la commande publique et bonne gestion des deniers publics,
- Générer des marges de manœuvre économiques et budgétaires,
- Favoriser le développement économique du territoire,
- Parvenir à un achat durable, responsable, social et innovant,
- Répondre au besoin réel de la collectivité et obtenir une juste qualité.

6) Favoriser la réussite de tous les jeunes

Créer les conditions de la réussite éducative des collégiens en assurant l'accès aux savoirs et à la connaissance : le Conseil département du Gard renforcera, en 2023, son engagement financier auprès des collèges en fonctionnement et en investissement.

Dans un contexte des hausses des coûts des énergies au niveau mondial, le Conseil département du Gard mobilisera pour cette année 2023, des financements importants afin de sécuriser les budgets des 53 collèges publics gardois et permettre la réussite éducative dans un cadre de vie adapté et de qualité.

Au-delà de ce soutien sur le fonctionnement général, le Conseil département du Gard adaptera également son soutien aux besoins des établissements identifiés lors des dialogues de gestion initiés avec chaque collège en 2022, qui se poursuivront en 2023 et pour lesquels des adaptations de doctrines ou des crédits supplémentaires seront proposés.

Enfin, en investissement, les crédits seront orientés vers la lutte contre la pénibilité du travail des agents départementaux des collèges. En 2023 le Conseil département du

Gard diligentera une étude afin de déterminer les besoins des établissements en matériel de nettoyage et de restauration permettant de garantir les conditions de travail optimales et lutter contre les troubles musculo squelettiques. Cette étude permettra également de déterminer les établissements prioritaires au regard de leurs réalités de terrain.

Renforcer l’insertion des jeunes, leur formation et leur citoyenneté : la politique jeunesse se décline par ailleurs selon différentes orientations qui seront maintenues en 2023.

Soutenir les projets territoriaux en faveur de la jeunesse : La politique départementale jeunesse s’appuie sur des acteurs associatifs relevant principalement de l’Education populaire et des acteurs territoriaux prônant des valeurs laïques, citoyennes et éducatives. La politique jeunesse départementale soutient de nombreux projets et se veut incitative.

Actions éducatives en lien avec les collèges : Un certain nombre d’actions portées par les associations de jeunesse autour de la citoyenneté, du devoir de mémoire, de la prévention (santé, sécurité) et destinées aux collégiens sont accompagnées par le Conseil départemental du Gard.

Le CLAS (Contrat Local d’Accompagnement à la Scolarité) vise à soutenir sur l’ensemble du territoire, notamment dans les quartiers prioritaires, les actions d’accompagnement des enfants et de leurs parents pour favoriser la réussite scolaire, éducative et sociale et promouvoir l’égalité des chances, en dehors du temps scolaire. Le Département apporte des cofinancements aux côtés de l’État et de la CAF, les Francas du Gard en assurent la coordination et l’animation.

Plus de 200 actions ont été menées sur l’année scolaire et sur le temps périscolaire porté par les associations (dont 2/3 en territoire Politique de la Ville) soit près de 2 500 élèves bénéficiaires.

Le Conseil Départemental des Jeunes/action phare du projet départemental : le CDJ a été lancé à la rentrée scolaire 2022-2023 pour un premier mandat de deux ans et il accueille 46 Conseillers départementaux associés à 12 délégués, jeunes élus parmi des élèves de 5^e et 4^e. Il assure ainsi une représentativité à l’échelle des cantons, mais aussi de l’ensemble des collèges du Gard.

C’est un dispositif de démocratie participative qui permet une éducation active à la citoyenneté. Il invite les jeunes à faire entendre leur voix, notamment sur les projets du

Conseil départemental du Gard, mais aussi à initier et réaliser des actions qui répondent directement aux besoins des jeunes et peuvent être bénéfiques pour tous. Un budget sera consacré au CDJ, et permettra aux jeunes élus de travailler ensemble sur des futurs projets.

Encourager l'initiative des jeunes : Le Conseil départemental du Gard soutient aux côtés de la CAF, de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) et de la MSA les initiatives des jeunes à travers leurs projets. **Les projets jeunes** (collectifs ou individuels) touchent des sujets très variés : environnement, solidarité, vie de quartier, art, audiovisuel, prévention, découverte culturelle... Plus de 30 000 € y sont consacrés chaque année par le Conseil Départemental du Gard.

L'aide aux postes FONJEP concoure également à cet objectif puisque la principale mission des coordinateurs jeunesse est d'accompagner et d'encourager les jeunes dans leur développement, leur prise de responsabilité, leurs initiatives.

Soutenir les actions citoyennes à travers le dispositif du service civique : La collectivité accueille des services civiques depuis 2016. Les jeunes volontaires font de la sensibilisation au développement durable, participent à l'accueil des personnes âgées ou handicapées, contribuent au développement d'actions culturelles ou sportives. Un dispositif gagnant pour les jeunes, pour les politiques publiques et les publics visés. Le dispositif se poursuit avec près d'une cinquantaine de jeunes accueillis chaque année et de nouvelles missions devraient être proposées en 2023. L'intermédiation a également été lancée depuis un an, elle permet de mettre à disposition l'agrément du Conseil départemental du Gard au profit de petites collectivités afin qu'elles puissent accueillir plus facilement des services civiques.

Le Conseil départemental du Gard poursuivra la modernisation du parc des collèges avec la reconstruction des collèges de Saint Gilles, dont le concours d'architecte sera lancé en 2023, et la poursuite des projets de nouveaux collèges de Pont Saint Esprit et Salindres, dont la réalisation sera programmée en lien avec les communes qui se sont engagées dans les procédures pour la mise à disposition du foncier nécessaire.

Les travaux d'extension et de rénovation énergétique des collèges de Villeneuve les Avignon et Ada Lovelace à Nîmes seront engagés et les collèges d'Aramon, Aigues-Mortes, Sommières, Le Vigan et Racine à Alès, feront l'objet d'études pour passage aux énergies renouvelables.

Un programme de maintenance préventive et curative des collèges se poursuivra avec notamment, la rénovation de toitures et des cuisines de plusieurs établissements.

Par ailleurs le collège Romain Rolland fera l'objet d'importants travaux d'adaptation en lien avec la rénovation urbaine de ce quartier de Nîmes.

Enfin, une première série de travaux dans les cours des collèges pour traiter la désimperméabilisation et les îlots de chaleur sera initiée dès 2023. En effet, dans cet objectif un diagnostic des 53 collèges sera réalisé, la vulnérabilité des bâtiments départementaux au risque inondation dans les secteurs concernés et au risque canicule dans les établissements scolaires étant pris en compte par le Conseil départemental.

7) Garantir l'égalité entre les femmes et les hommes

Garantir l'égalité entre les femmes et les hommes est un engagement porté par le Conseil départemental à partir notamment de l'animation du réseau départemental des droits des femmes.

Dans le domaine de la promotion de la culture de l'égalité fille – garçon, femme-homme, l'objectif est de soutenir l'innovation et les actions développées. Il s'agit de rester en veille des différentes initiatives et besoins portés dans le Gard. Les prochaines rencontres du réseau départemental des droits des femmes serviront d'espaces de concertation et d'échanges.

Aujourd'hui, la mise en œuvre d'axes complémentaires se poursuit, de la promotion de la culture de l'égalité fille-garçon, femme-homme à la lutte contre les violences faites aux femmes.

En 2023, le soutien aux structures associatives œuvrant dans les domaines précités se poursuivra avec la participation financière du conseil départemental, notamment pour les intervenants sociaux dans les gendarmeries et commissariats, avec par ailleurs la reconduction des concours créés en 2022.

Ainsi, ce sont les prix pour « Une égalité femmes/hommes dans le Gard » et « La lutte contre les violences faites aux femmes nous concerne toutes et tous » qui bénéficieront à nouveau à des initiatives innovantes portées par des acteurs gardois.

Le Conseil départemental conforte par ailleurs son engagement au travers de l'observatoire départemental des violences faites aux femmes notamment en soutenant différentes

actions comme les Mesures d'Accompagnement Protégées qui sont en cours d'expérimentation dans le Gard (cf. focus ci-dessous).

L'Observatoire des violences faites aux femmes poursuit sa structuration et son comité de pilotage a validé la mise en place de deux groupes de travail dédiés à la lutte contre les violences faites autour de deux axes :

- La recherche des facteurs voire des causes explicatives des violences conjugales qu'elles soient structurelles ou déclenchantes
- La question de la parentalité des auteurs : violences conjugales et parentalité, quel travail possible auprès des auteurs de violences conjugales, entre contrôle et soutien ?

8) Aider les plus vulnérables

Dans un contexte sanitaire, social, et économique incertain, le Conseil départemental, chef de file de l'action sociale et médico-sociale, est en première ligne pour accompagner les publics les plus en difficulté. Les actions de prévention, les modes d'accueil pour l'accès aux droits, l'accompagnement individuel, et l'organisation territoriale de l'offre de services de proximité, doivent apporter des réponses aux besoins sociaux des gardois.

En premier lieu, **le schéma unique des solidarités** cherchera à simplifier l'organisation et la connaissance de ce qui existe lorsque l'on rencontre un problème personnel, familial ou professionnel, dans une volonté d'en améliorer la compréhension par les personnes concernées. C'est un enjeu pour l'autonomie et pour l'autodétermination de chacun.

Le Conseil départemental renforcera ainsi son **service public des solidarités sociales** selon deux objectifs, **toujours plus de proximité**, et un **numérique accessible à tous**. En effet, avec le « tout numérique » pour l'accès aux droits et la réalisation des démarches administratives, une nouvelle fracture sociale s'installe, aggravant souvent les inégalités. La médiation numérique devient un enjeu pour accompagner les publics, et les interfaces doivent simplifiées pour en améliorer la compréhension de tous, et en faciliter l'usage, y compris des professionnels de l'accompagnement eux-mêmes.

De plus, depuis de nombreuses années les personnes concernées et les professionnels alertent régulièrement sur ce qu'ils appellent des « ruptures » dans les parcours de personnes accompagnées. Ces « ruptures » sont observées pour les personnes handicapées, pour les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance, pour les bénéficiaires du RSA, ou encore avec l'avancée en âge et la perte d'autonomie.

Pour répondre à ce besoin de **continuité dans les parcours sociaux des personnes**, la désignation d'un **interlocuteur unique, référent de la personne** et garant de la mise en œuvre **son projet personnalisé d'accompagnement** construit avec elle, est prévue pour les publics les plus vulnérables qui bénéficieront ainsi d'un accompagnement renforcé.

B. Protéger notre santé et notre qualité de vie

1) Favoriser le développement d'une agriculture durable pour une alimentation de qualité

La mise en œuvre d'une politique alimentaire : l'alimentation dans le Gard illustre les dynamiques de ses acteurs, les savoir-faire de ses professionnels, la qualité de ses terroirs et l'identité culturelle de ses citoyens. Cependant, elle révèle également les disparités sociales et territoriales et les défis à relever.

Face à cela, le Conseil départemental du Gard s'engage et met en œuvre depuis neuf années sa Politique Alimentaire Départementale.

Une politique qui s'articule autour de trois axes principaux :

- Structurer une offre alimentaire de qualité sur le territoire
- Faciliter l'accès des Gardois à une alimentation de qualité
- Sensibiliser les Gardois à la consommation responsable et valoriser le patrimoine gastronomique du Gard.

Le Conseil départemental du Gard mène ainsi une politique transversale, une politique multiple, dans laquelle sont abordées tant les questions de santé que de justice sociale, d'environnement, de développement économique, de tourisme, etc.

Les crises successives, sociales, économiques et climatiques, renforcent la légitimité et l'utilité sociale de la Politique Alimentaire Départementale et confortent l'engagement du Conseil département du Gard pour l'alimentation des Gardois et la résilience alimentaire du Gard et de ses territoires.

En 2022, pour sensibiliser les citoyens et les acteurs gardois aux enjeux de l'agriculture et de l'alimentation durables et les informer des nombreuses initiatives existantes sur le territoire, le Conseil départemental du Gard a organisé la première édition des Journées départementales de l'Alimentation « De la terre à l'assiette, le goût en commun ».

La Politique Alimentaire Départementale du Gard a été une nouvelle fois reconnue au niveau national, par sa labellisation « Projet Alimentaire Territorial de niveau 2 » par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire. Le Conseil départemental du Gard est le seul à être labellisé de niveau 2 en Région Occitanie, seuls 6 le sont en France.

Parallèlement, les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) se multiplient sur le territoire. Fort de son antériorité et de son engagement à soutenir les collectivités et leurs groupements à inscrire l'agriculture et l'alimentation dans leurs projets de territoire, le Conseil départemental du Gard a réalisé un état des lieux de ces démarches dans le Gard et étudié la pertinence de la constitution d'un réseau des PAT du Gard.

Les acteurs engagés pour l'alimentation sont nombreux dans le Gard, le Conseil départemental du Gard est appelé à renforcer les synergies entre tous pour assurer un traitement global et multi-partenarial de la question alimentaire.

Aussi, les perspectives 2023 du Conseil départemental du Gard s'articulent autour d'une priorité forte : renforcer la gouvernance alimentaire gardoise.

Par ailleurs, après une absence pour raison de crise sanitaire, **le Conseil départemental participera en 2023 au Salon international de l'Agriculture (SIA).**

Ce rendez-vous incontournable du terroir est l'occasion de mettre en avant tous les délices du Gard. Fort du succès des éditions de 2018 à 2020, le Département invite une nouvelle fois le public à venir découvrir le stand « Le Gard, militant du goût » durant neuf jours, du samedi 25 février au dimanche 5 mars au Parc des expositions à Paris, dans une ambiance chaleureuse, conviviale et festive.

Le SIA est l'occasion de mettre en avant les savoir-faire agricoles de notre territoire mais aussi la variété de nos productions, de nos AOP/AOC ou IGP (vins, huile d'olives...) et bien sûr les produits emblématiques gardois, reconnus au niveau national puisque le Gard est le seul département à s'enorgueillir de 5 Sites Remarquables du Goût : le taureau de Camargue, les olives de Nîmes, l'oignon doux des Cévennes, la figue de Vézénobres et le vin de Tavel labellisé en octobre 2021.

Le Conseil départemental accompagnera les producteurs et artisans tout au long du Salon et bien au-delà pour les aider à donner à chacun le goût du Gard, non seulement à travers ses saveurs, mais aussi en mettant en avant son environnement et ses paysages préservés.

Garantir le bien manger des collégiens : pour une restauration de qualité dans les collèges, les perspectives 2023, s'inscrivent dans la continuité des engagements de la collectivité pour promouvoir une alimentation responsable et contribuer à changer les comportements par l'éducation.

Dans ce cadre de multiples actions seront conduites :

- Revue des critères et clauses des marchés du groupement de commandes de denrées alimentaires, suivis par le Département, pour intégrer plus de clauses sociales et environnementales et favoriser pour les établissements des approvisionnements durables et de qualité, en circuit court. Ceci en permettant notamment à des producteurs locaux ou leurs représentants de postuler, dans le respect du code des marchés publics
- Mise en place et suivi d'un plan d'actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire, impliquant la sensibilisation des collégiens
- Finir de former l'ensemble des cuisiniers à l'élaboration de repas avec des alternatives aux protéines animales, afin de proposer des repas végétariens attractifs et faits maison. Les impliquer dans la constitution des menus proposés par la diététicienne
- Améliorer la maintenance et le fonctionnement de l'Unité de Conditionnement de Légumes, un outil de production permettant de favoriser l'utilisation de fruits et légumes frais dans les collèges
- Valoriser les actions mises en œuvre en faveur d'une alimentation plus saine, plus bio et plus locale
- Travailler avec les acteurs du territoire pour sécuriser les approvisionnements en fruits et légumes de saison par des producteurs locaux
- Développer des actions de sensibilisation des jeunes, impliquant l'équipe de cuisine et la communauté éducative.

2) Réussir la transition écologique

Le Conseil départemental du Gard s'est engagé de longue date dans la transition écologique, notamment au travers une gestion plus durable de son patrimoine départemental et la réalisation de travaux de rénovation énergétique de ses bâtiments. Néanmoins, la crise énergétique impactera fortement le budget de fonctionnement de la collectivité en 2023, avec une augmentation estimée de plus de 150 % de notre

nouveau contrat d'approvisionnement en énergie. Ce constat nous conduit à renforcer les mesures d'économie d'énergies dans les bâtiments et les collèges dont les dotations devront subir une forte hausse également. En conséquence, **un plan de sobriété énergétique** sera mis en œuvre dès 2023. Ce plan s'appuie à la fois sur le déploiement des écogestes et le renforcement du pilotage des bâtiments, en complément des travaux d'efficacité énergétique et de passage aux énergies renouvelables en autoconsommation déjà initiés.

Une plateforme centralisée de supervision des bâtiments et des collèges sera installée pour optimiser et rationaliser les usages des bâtiments les plus énergivores et l'accompagnement des collèges engagés dans la démarche CUBE.S (Challenge Climat Usage Etablissements scolaires) se poursuivra.

La stratégie d'optimisation patrimoniale, la réhabilitation énergétique et la modernisation des bâtiments départementaux du siège se poursuivront dans la continuité des travaux du Plan de relance engagé en 2022.

Suite au bilan carbone de la collectivité recalculé fin 2022, le plan d'action pour la réduction de nos émissions sera décliné au travers du patrimoine et des services du Conseil départemental du Gard.

Par sa situation géographique et ses différentes influences climatiques, le Conseil départemental du Gard offre à ses visiteurs la vision de paysages et d'espaces naturels particulièrement riches et variés. Il bénéficie ainsi de vastes zones préservées avec 32 % de zones protégées, inscrites au titre de Natura 2000 (41 sites), 140 sites en espaces naturels et 275 en zones humides mais aussi 1 Parc national (Parc national Cévennes), 4 Réserves Naturelles Régionales, 3 grands sites de France (Cirque de Navacelles ; Camargue Gardoise ; Pont du Gard).

Le Conseil départemental du Gard a revu sa stratégie d'intervention **en espace naturel** sensible au travers du Schéma Départemental des espaces Naturels Sensibles (SDENS), en 2023 ceci conduira à mettre en œuvre, notamment les actions suivantes :

- Terra Musiva : Au côté du Syndicat Mixte des Gorges du Gardon, chef de file du programme Terra Musiva, le Département finalisera des actions d'ouvertures de milieux et d'acquisition de tracteur pour l'entretien, d'installations de garennes et de pigeonniers, de développement de culture à fleurs locales. L'objectif est de favoriser l'installation d'espèces proies des espèces remarquables (Aigle de bonelli, vautour percnoptère...).

- Opération grands sites de France : Le Département du Gard en tant que membre, accompagnera le Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise, l'EPCC Pont du Gard et les Gorges du Gardon mais aussi le Syndicat Mixte du cirque de Navacelles dans leur démarche respective de renouvellement du label grand site.

- Actions en lien avec les Syndicats Mixtes :

- Pour le syndicat Mixte du cirque de Navacelles, les actions phares seront l'amélioration de l'interprétation et des équipements d'accueil (sanitaire et stationnement) et le rendu de l'analyse de la fréquentation et gestion de la mobilité.

- Pour le syndicat Mixte de gestion de la Camargue Gardoise, les actions phares seront la mise en œuvre de la convention d'objectifs entre cette structure et le Département ; les travaux et l'amélioration du fonctionnement des abords de la cité d'Aigues Mortes (rempart Sud) ; l'alimentation en photographie de l'observatoire des paysages ; la création d'un paysage nocturne de la cité d'Aigues Mortes (éclairage) et la sauvegarde et valorisation du fort de Peccais.

- Pour le syndicat Mixte des Gorges du Gardon, les actions phares seront la poursuite de la mise en œuvre du programme Terra Musiva mais aussi de sa coordination et son animation ; la mise en œuvre du schéma d'interprétation ; étude de requalification de l'entrée du village et de stationnement sur Collias.

Les actions en faveur de la bio et de la géo diversité sont confortées par le pilotage de la gestion multisites et multi-acteurs. Le département poursuivra sa politique ambitieuse **d'acquisition d'espaces naturels sensibles départementaux** en lien avec les objectifs des schémas ENS et Eau & Climat. Ces acquisitions conforteront les 4 545 ha déjà acquis.

Le Conseil départemental du Gard poursuivra également **la mise en œuvre de son schéma départemental des espaces naturels sensibles**, approuvé en 2017 par l'assemblée départementale. Un important travail sera conduit sur la question du changement climatique et des enjeux fonciers, en lien avec la stratégie de la démarche « Eau & Climat 3.0: Préparons l'avenir », l'accent sera mis sur l'animation de cette démarche.

Il poursuit aussi une consolidation d'une politique transversale et partenariale de la **préservation des espèces et de leurs milieux** en lien avec la Région au titre de la biodiversité mais également avec des collectivités locales et des structures associatives au titre des aménagements, de la connaissance et la sensibilisation.

Au titre de la **valorisation du patrimoine naturel** le Conseil départemental du Gard a de nombreux atouts : 110 manifestations de sports de nature, 357 sites de pleine nature,

11 sites inscrits au PDESI avec plus de 9 000 km d'itinéraires de randonnée, et de nombreux sites emblématiques comme sites de grande notoriété ; l'Espiguette (Kitesurf), Mont Bouquet (Vol libre), Seynes (Escalade), Massif de l'Aigoual (VTT, trail) mais aussi de la grande itinérance...

Fort de ces enjeux et en complément des schémas existants dans le tourisme et les Espaces naturels, le Conseil départemental du Gard a décidé de redéfinir sa stratégie en matière d'activité de pleine nature au travers du **Schéma Départemental de Cohérence des Activités de Pleine Nature**. Il s'établit sur une structuration actuelle originale, le nécessaire croisement Activités Pleine Nature & Culture, et l'intégration d'une gestion coordonnée de la baignade et de la ressource en eau.

Au regard des éléments de contexte et des enjeux, le Schéma décline des actions visant à favoriser l'équilibre entre : préservation de l'environnement, sécurisation des sites et des usagers, développement économique des sports de nature sur les territoires et l'accessibilité pour tous. Approuvé fin 2019 par l'assemblée départementale, le Département poursuivra sa mise en œuvre en 2023, avec notamment l'accompagnement, déjà en œuvre, des pôles natures Aigoual 4 saisons et Mont Lozère mais aussi de l'itinérance, un important programme de travaux sur le chemin de Régordane (La réhabilitation du Pont de Jouany) et les chemins de grande randonnée sous maîtrise d'ouvrage départementale, l'accompagnement de la montée en puissance des pratiques VTT avec la création d'un pôle vélo et d'un espace VTT sur le pôle nature des gorges de la Cèze et du Mont Bouquet, dans la perspective des JO de 2024 et **du développement d'Espace Gard Découverte à Méjannes le Clap**.

Par ailleurs, la réouverture au public du **Parc Meynier de Salinelles**, espace vert au cœur de Nîmes, permettra à tous les publics de profiter d'un espace de nature en ville, tout en profitant d'une vitrine culturelle et touristique sur la richesse du territoire et du patrimoine gardois

Le développement et l'enrichissement des applications numériques (Web et mobile) RandoGard seront poursuivis, avec l'ouverture progressive aux intercommunalités pour la valorisation des Réseaux Locaux des Espaces Sites et Itinéraires (RLESI) et la parution ou réédition des cartoguides "Pays de Sommières", "Vallée du Vidourle", "Entre Rhône et Gardon", "Cévennes et Vallée des Gardons", "Collines et Vignobles autour d'Uzès" et "de la Vallée de la Cèze à l'Ardèche".

Dans un contexte de changement climatique, la démarche « **Eau et Climat 3.0 : préparons l'avenir** » a été votée par l'Assemblée Départementale en novembre 2020.

Cette démarche s'inscrit dans un premier cycle d'intervention 2021-2025, basé sur 3 axes d'interventions : l'animation, la maîtrise d'ouvrage départementale et le soutien financier. L'aboutissement de ce cycle sera la construction de 4 projets de territoire afin de lancer les actions qui permettront de réduire notre vulnérabilité au manque d'eau, penser notre aménagement territorial de manière durable et réduire nos impacts sur l'eau et les milieux aquatiques d'ici 2050. Pour 2023, l'accent sera mis sur l'animation et la concertation avec les territoires.

Le Conseil départemental du Gard à travers le contrat Département/Agence de l'eau, poursuit également l'accompagnement financier des collectivités pour la réalisation des investissements de leurs services publics d'eau et d'assainissement. La dynamique d'accompagnement des projets des collectivités contribuant à la stratégie eau & climat se poursuivra dans les domaines d'économies d'eau, d'amélioration des performances des ouvrages d'assainissement, de substitutions de ressources déficitaires, de désimperméabilisation des sols et des milieux aquatiques.

Enfin, le Conseil départemental s'est engagé dans le soutien des acteurs agricoles afin de réduire la vulnérabilité au manque d'eau et d'envisager l'aménagement territorial de manière durable en réduisant les impacts sur l'eau et les milieux aquatiques d'ici 2050. Pour 2023, le Conseil départemental du Gard poursuit l'accompagnement financier **des projets d'hydraulique agricole** structurants avec des solutions adaptées aux spécificités des secteurs eau & climat (Cévennes, Garrigues et Plaines, Ceinture Rhodanienne et Camargue).

3) Construire une destination touristique d'exception

Avec des taux de fréquentation annuels supérieurs d'avant la crise sanitaire et l'émergence de projets hôteliers ambitieux, l'année 2022 nous projette dans une attractivité retrouvée et confirmée.

Pourtant, les contextes économique et international fragilisent encore la progression du nombre de touristes accueillis sur notre territoire. Par ailleurs, les événements estivaux d'incendie, de fortes et longue sécheresse, de certains agacements exprimés de populations face aux flux de voyageurs associés à de nouvelles exigences des clientèles touristiques confirment la nécessité d'appréhender le développement touristique autrement et de façon plus responsable.

La projection 2023 dans ce domaine se fera sur la base du prochain **schéma départemental du tourisme, des loisirs et de l'attractivité (SDTLA 2023/2027)** pour lequel une large concertation a été établie (intercommunalités, communes classées station touristique, offices de tourisme, organisations professionnelles, socioprofessionnels, enquête auprès des maires, des populations et des touristes) et en phase avec le prochain schéma de développement touristique régional.

Notre prochain schéma départemental se veut une réponse exemplaire et pratique, simple et rationnelle aux enjeux auxquels notre territoire est exposé, qu'ils soient économiques, humains et sociétaux, environnementaux.

Résolument orienté vers un développement responsable et raisonnable de l'ensemble des acteurs concernés il permettra de faire de notre territoire une destination multiple exemplaire dans les objectifs :

- D'instaurer et de faciliter une gestion raisonnée des flux et mouvements sur les territoires
 - De viser un tourisme déconcentré dans l'espace et dans le temps, plus compétitif et attractif économiquement, et accessible à tous, notamment aux populations locales
 - De faire converger les enjeux de performance, d'équilibre territorial, de développement durable en plaçant les gardois au cœur des stratégies et des actions

En complément, à travers l'évolution de ses dispositifs d'aide aux projets d'aménagements à vocation touristique, et au développement de l'agritourisme mais aussi par l'animation du réseau Le Gard, militant du Goût et de la marque Café de Pays, le Conseil départemental du Gard poursuivra, en 2023, son soutien en faveur d'un tourisme vert, éco-responsable, incitant les hébergeurs et les voyageurs à des usages responsables (proximité des visites, déplacement doux ou collectifs, circuits-courts...)

Avec le Schéma directeur du tourisme, des loisirs et de l'attractivité et **la démarche « Le Gard, Militant du Goût »**, qui fêtera ses 30 ans en 2023, le Conseil départemental du Gard poursuivra son soutien aux manifestations touristiques et à la valorisation du patrimoine gastronomique mettant en valeur les Sites Remarquables du Goût, l'ensemble de la vaste palette des produits de qualité du terroir gardois et à travers eux les savoir-faire des artisans et producteurs, la qualité et diversité de ses paysages ainsi que des investissements de diversification et valorisation agritouristiques (hébergements paysans, équipements et/ou gîtes oenotouristiques...), ou encore des projets d'aménagements à vocation touristique (aire de camping-cars, gîte d'étape et hébergements collectifs, patrimoine vernaculaire, bornes d'information...).

Enfin, la démarche « Le Gard, Militant du Goût », forte de son succès doit être protégée, tout comme son concours annuel Gard Gourmand, dans son développement en créant une marque à part entière et en définissant des objectifs partagés avec nos partenaires.

Bénéficiaire de vacances et de loisirs reste encore parfois inaccessible pour nos concitoyens selon leurs situations. Cette prestation affirme la volonté du Conseil départemental du Gard de s'inscrire dans une démarche « **vacances pour tous** » ; elle est d'autant plus légitime qu'elle rejoint les responsabilités de la collectivité en matière de solidarité. Il sera donc relancé un appel à projet « Tourisme social et solidaire » en 2023

Le Conseil départemental doit aussi s'adresser à l'ensemble des Gardois, première population touristique du département pour qu'ils puissent connaître et accéder tout au long de l'année aux offres de notre territoire, tant en termes de séjours que de découvertes de l'offre culturelle, sportive, environnementale. C'est en ce sens que Le Département continuera de collaborer avec la Région et le CRTL à la **carte « Occ'ygène Famille + »**

Le Conseil départemental poursuivra également son soutien envers les territoires et les socio-professionnels du tourisme par le déploiement, en 2023, des **dispositifs de signalisation touristiques** : chartes de Signalisation d'Information Locale (SIL) et Signalisation d'Information Culturelle et Touristique (SICT) dont il financera une large partie des équipements et de leurs installations.

Par ailleurs, le Conseil départemental s'engagera aux côtés de l'EPCC du Pont du Gard pour permettre la réhabilitation du **bâtiment du Vieux Moulin**, patrimoine exceptionnel, situé au pied du Pont du Gard et qui a été fortement endommagé par un incendie en 2021.

Enfin, le Conseil départemental, dans le cadre de son projet de réhabilitation du centre sportif de Méjannes-le-Clap (cf. point « Sport : l'épanouissement de chacun ») souhaite apporter une nouvelle dimension à ce site en le positionnant sur le créneau du tourisme sportif, environnemental et événementiel.

4) Aménager le territoire en soutenant les dynamiques territoriales

Depuis 2016, sous l'impulsion du Pacte pour les Gardois, les politiques contractuelles sont résolument orientées vers le soutien à l'investissement dans une croissance durable, gages de l'attractivité du territoire et de création d'emplois.

Avec les **Contrats Territoriaux**, le Conseil départemental du Gard s'est engagé, au titre des solidarités territoriales, dans une politique d'aide à l'équipement des communes et de leurs intercommunalités et de maintien de l'emploi local en répondant aux besoins des habitants.

Au 31 octobre, sur l'année 2022, 130 contrats CDE auront ainsi été votés pour un montant de subventions de 9 987 299,50 € sur un montant total de travaux éligibles de 67 774 423,65 €. L'objectif est bien d'harmoniser et d'attribuer les aides pour une mise en œuvre rapide des projets, dans le respect des compétences propres de chacun.

Les évolutions apportées au règlement des contrats territoriaux en 2022, doivent permettre en 2023 de renforcer ce soutien par le versement d'avances et d'acomptes, la possibilité de superposer deux contrats pour les EPCI, un contrat et une traversée d'agglomération pour les communes dès lors qu'ils ont été votés deux années différentes, mais aussi de favoriser la prise en compte des enjeux environnementaux et du changement climatique à travers un bonus écologique.

Parallèlement, **les projets de territoires menés à l'échelle des PAYS/PETR**, agglomérations ainsi que des bourgs-centre ont permis aux principaux acteurs institutionnels de conforter les dynamiques territoriales et de favoriser l'émergence de projets de développement.

En 2023, le Conseil départemental du Gard entend maintenir son **soutien aux investissements portés par les collectivités et participer aux nouvelles politiques contractuelles** conduites par l'Etat (Action cœur de ville, Petites villes de demain, Contrat de Relance et de Transition Energétique) et de la Région (Bourg Centre Occitanie, Contrats Territoriaux Occitanie, ainsi qu'au Contrat de Plan Etat Région 2021-2027).

La mise en œuvre des grands équipements culturels, touristiques, universitaires et infrastructures s'en trouve facilitée par une optimisation des différents dispositifs de soutien financiers et accompagnements techniques, de même les équipements publics de proximité, permettant ainsi de conforter l'attractivité du territoire gardois et de maintenir la vitalité des territoires ruraux.

Par ailleurs, le Conseil départemental du Gard soutient la mobilisation des fonds européens dans les projets départementaux et locaux contribuant à l'attractivité du territoire gardois :

- FEDER – FEADER – Inter-fonds : le conseil départemental apporte un appui technique à l'affectation de crédits du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans diverses opérations d'aménagement, de construction et de revalorisation d'infrastructures contribuant au développement économique et durable du Gard, tels que la requalification de la station de Prat-Peyrot en espace dédié aux sports de pleine nature ou l'aménagement du site de préparation olympique de Méjanes le Clap.

Il met également en œuvre un appui à la mobilisation de Fonds Européens Agricoles et de Développement Rural (FEADER), outil de la Politique Agricole Commune, en lien avec les politiques alimentaires et touristiques du Conseil Départemental.

Le Conseil départemental du Gard participe également aux comités inter-fonds du Massif Central et du Plan Rhône Saône qui examine régulièrement l'opportunité et le plan de financement des opérations structurantes pilotées en inter-régions et intégrant des communes gardoises.

En 2023, les fonds FEDER et FEADER font l'objet d'une nouvelle programmation pluriannuelle qui court jusqu'en 2028. De nouvelles priorités stratégiques seront arrêtées par la Région en lien avec l'Etat et l'ensemble des collectivités territoriales parties prenantes (Conseil départemental du Gard, intercommunalités et communes).

- FEADER – LEADER : le Conseil départemental du Gard soutient également la mobilisation des fonds européens pour les projets locaux et ruraux en attribuant des subventions pour l'animation de Groupes d'Actions Locales (GAL), structures gestionnaires du FEADER-LEADER (acronyme signifiant « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale »).

Jusqu'en 2022, le département n'était couvert que partiellement par des GALs. Or, les projets hors périmètre d'un GAL ne sont pas éligibles au FEADER-LEADER.

A l'occasion de la nouvelle programmation 2023-2026, 5 candidatures GAL ont été présentées permettant à présent de couvrir la quasi-totalité du territoire départemental et notamment le territoire de l'agglomération du Gard Rhodanien, non éligible précédemment.

En 2023, il est proposé de maintenir des crédits pour soutenir chacun des GALs intervenant dans le Gard.

Enfin, **Les Plans Locaux d'Urbanismes (PLU)**, principaux vecteurs de l'aménagement de l'espace, en compatibilité avec les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), sont au croisement des politiques publiques menées sur les territoires. Au travers notamment du PLU Gard durable, le Conseil départemental du Gard, s'investit pleinement auprès des acteurs locaux en donnant les orientations nécessaires au développement durable de son territoire. Il est partie prenante des démarches menées par ses différents partenaires, institutionnels ou professionnels, en les accompagnant dans leurs initiatives, sur des thématiques ayant trait aux espaces naturels, à la mobilité, à la préservation de l'espace agricole, à la qualité alimentaire, qui constituent autant d'enjeux majeurs pour l'aménagement et le développement durable du Gard.

Le Conseil départemental du Gard poursuivra son soutien technique et financier à **l'Agence Technique Départementale (ATD)** afin qu'elle puisse apporter son expertise et son accompagnement personnalisé aux communes et intercommunalités pour leurs problématiques d'ingénierie ou leurs besoins d'assistance dans leurs projets.

5) Militer pour la culture pour tous

Le Conseil départemental du Gard est garant de l'équilibre du développement culturel des territoires. La politique culturelle du Conseil départemental du Gard définie dans le « **Schéma de la culture** », encourage la participation des gardois à la vie artistique et culturelle et favorise la pluralité des expressions. La sensibilisation des jeunes aux arts et à la culture à travers les enseignements artistiques et l'éducation artistique au collège constituent le cœur du projet culturel départemental. Le Conseil départemental du Gard souhaite également accompagner les territoires dans leurs projets et encourager la professionnalisation des artistes.

Un nouveau schéma des enseignements artistiques : Le Conseil départemental du Gard s'est doté d'un « schéma départemental des enseignements artistiques » pour structurer l'enseignement artistique à l'échelle départementale. En 2023, l'objectif est d'actualiser ce schéma des enseignements artistiques, initialement voté en 2007. Pour ce faire, le Conseil départemental du Gard a amorcé une concertation lors des rencontres « Osons les enseignements artistiques » le 12 mai 2022 au Pont du Gard. Un état des lieux de la pratique artistique est actuellement mené et de nouvelles rencontres sur les territoires sont programmées afin de poursuivre la concertation.

En 2023 le schéma sera proposé au vote des élus, les objectifs prioritaires sont d'ores et déjà esquissés :

- Renforcer et qualifier l'offre sur les territoires : il existe encore des zones peu pourvues en équipement et certains territoires doivent être accompagnés pour pérenniser une offre de qualité.

- Travailler sur les accès à tous les publics et encourager la participation des habitants : il s'agit de travailler tant sur l'accessibilité tarifaire que sur les aménagements de locaux, la diversification des publics et la prise en compte des pratiques des habitants

- Diversifier l'offre : les domaines de la danse et du théâtre sont encore peu investis seuls quelques conservatoires proposent les 3 disciplines (Nîmes, Alès, Bagnols, Beaucaire).

- Favoriser la coopération entre les structures d'enseignement artistiques à l'échelle de chaque bassin de vie et à l'échelle gardoise

- Encourager les projets expérimentaux et innovants et la transversalité des domaines (lien éducation nationale, secteur médico-social.)

La primauté de l'éducation artistique et culturelle réaffirmée : L'éducation artistique et culturelle est un axe prioritaire du Schéma de la culture et de la Convention de développement culturel signée avec la DRAC. Les actions du dispositif "Artistes au collège" déjà très nombreuses (151 parcours et 24 résidences en 2022) sont désormais complétées par des parcours thématiques dont bénéficient une vingtaine de classes. Les thèmes retenus sont l'égalité femme/hommes, l'éducation à l'image, la maîtrise de l'expression orale, le corps en mouvement, l'image de soi.... Ces parcours plébiscités par les enseignants pour leur pertinence sont élaborés par les artistes en lien avec les lieux culturels partenaires.

Les "parcours cinéma" qui existaient déjà sur plusieurs territoires pour initier les jeunes au septième art s'étendront désormais à l'ensemble du Gard avec de nouveaux cinémas partenaires et une vingtaine de classes impliquées en plus des 40 déjà touchées. La Drac est partenaire des parcours thématiques comme des parcours cinéma ce qui permet de mobiliser des moyens complémentaires pour leur mise en œuvre.

Une structuration de l'offre culturelle territoriale à travers les résidences artistiques de territoire, les tiers-lieux culturels et les conventions générales d'éducation artistique et culturelle : Les « résidences de territoire » inscrites au plan d'action annexé à la Convention de développement culturel » Département /Drac seront reconduites en 2023. Ces projets cofinancés par les deux partenaires suscitent des dynamiques inédites, irriguent les zones où l'offre culturelle est peu développée et encouragent les artistes à conduire des actions culturelles singulières en direction de tous les publics.

Dans le cadre de l'aide aux tiers-lieux culturels, une réflexion est actuellement menée en concertation avec ces acteurs pour unifier les conditions d'accueil en résidence en fixant un cahier des charges précis afin que les équipes artistiques soient aidées de manière similaire, et bénéficient de conditions de travail professionnelles dans tous les tiers lieux culturels gardois.

De plus, le Conseil départemental du Gard est co-signataire de deux conventions générales d'éducation artistiques et culturelles sur deux territoires : la Communauté de communes de Cèze Cévennes et la Communauté de communes du Pays de Sommières. Ces conventions (Communauté de communes, Ministère de la culture (via la DRAC), Ministère de l'Education Nationale et Département) permettent de co-construire les politiques culturelles, de développer les synergies entre acteurs sur un territoire et d'encourager l'implication de tous les habitants à la vie culturelle.

Des actions pour soutenir la professionnalisation dans le champ des musiques actuelles : En matière de professionnalisation des artistes, le Conseil départemental du Gard a renforcé dans le champ des musiques actuelles le dispositif « Before » en y adossant aujourd'hui « Tour de Chauffe », une tournée régionale qui offre aux artistes émergents la possibilité de se faire connaître en Occitanie. L'objectif est de permettre une visibilité des artistes à l'échelle régionale en mettant en réseau les structures régionales d'accompagnement et les scènes musiques actuelles de la Région pour proposer une tournée à un plateau artistique constitué de trois groupes. Les artistes sont ainsi confrontés à de nouveaux publics sur de nouvelles scènes.

Le dispositif permet de valoriser la création en musiques actuelles gardoise, tout en proposant aux salles et équipes de nos départements voisins un plateau artistique "découverte" de qualité. Lors de la première édition de « Tour de Chauffe », malgré les contraintes liées à la pandémie, sept dates ont été réalisées entre juillet 2020 et avril 2022 dans la région Occitanie et dans le Jura.

Par ailleurs, en 2023, le Conseil départemental du Gard renouvellera sa participation au GIP « Cafés-cultures ». Ce groupement, auquel le Département adhère depuis 2022, est né de la démarche convergente de l'État, des collectivités territoriales et d'organisations professionnelles, artistes comme lieux de diffusion.

Il permet de gérer un fonds dédié au soutien de l'emploi artistique et technique pour favoriser l'offre artistique dans les lieux de proximité, que sont notamment les cafés bars et restaurants, maillons essentiels du développement artistique et culturel des territoires. Le GIP accompagne ces lieux en milieu rural et urbain, dans leur fonction

d'employeur et favorise l'exercice des métiers d'artistes et de techniciens du spectacle vivant.

Un nouveau plan de numérisation sera mis en place aux archives départementales pour la période 2023-2027 afin de sécuriser et de rendre accessibles des documents uniques. Ce programme concernera en particulier les registres de délibérations des communautés d'habitants du XVIème siècle à 1950 pour toutes les communes gardoises ainsi que de nombreux plans et autres typologies.

De nombreuses manifestations seront programmées au premier semestre en lien avec les expositions "Au fil de l'eau" et "Jean Carrière". **Une nouvelle grande exposition sera préparée sur la thématique de l'école primaire.** Des prestataires de qualité seront appelés pour assurer des ateliers dans les communes gardoises sur les différents territoires, de nombreuses séances seront animées sur site et des outils pédagogiques seront réalisés pour les scolaires. Sur l'année scolaire 2021-2022, ce sont plus de deux mille élèves qui ont visité les Archives départementales.

Le vaste chantier, initié en 2021, destiné à « améliorer l'expérience de visite du musée d'art sacré » sera poursuivi afin de favoriser l'accessibilité physique, intellectuelle mais aussi sensible des collections et du monument historique qui les abrite. Le Projet Scientifique et Culturel (PSC) de la Conservation départementale est le préalable indispensable à cette amélioration. Aussi, des efforts seront concentrés sur l'élaboration de ce document légal et obligatoire pour tout musée de France, qui constitue par ailleurs un outil de pilotage définissant l'identité, les orientations et les priorités du musée.

Parallèlement, la Conservation départementale continuera de développer dans les musées dont elle assure la gestion, une programmation culturelle riche et variée s'adressant à un large public. Construite sur un rythme quadrimestriel, cette programmation réunit des ateliers familles pendant les vacances scolaires, des rendez-vous « en tête à tête » pour des commentaires d'œuvres détaillés et conviviaux, des événements tels la Nuit des musées ou les Journées du patrimoine ou des accrochages temporaires afin de renouveler les parcours permanents des musées. Une exposition-dossier au musée d'art sacré du Gard autour du thème transversal de la protection viendra compléter cette offre tout en permettant de poursuivre le travail de fond de documentation des collections et de nourrir la réflexion sur la refonte du parcours permanent dans le cadre du projet « améliorer l'expérience de visite du musée ».

L'année 2023 verra par ailleurs la poursuite de la mise en œuvre du nouveau programme des activités scolaires qui propose des visites et ateliers pédagogiques renouvelés à destination des élèves du territoire, de la maternelle au lycée.

La programmation culturelle et le programme des activités scolaires constituent une offre complète qui vise à toucher tous les publics. Sur une période de 8 mois, allant de janvier à août 2022, ce sont ainsi plus de 10 000 visiteurs qui ont été accueillis dans les musées gérés par la Conservation départementale, dont environ 2 200 élèves.

6) Faire du sport la clé de l'épanouissement de chacun

Sachant que près d'un gardois sur deux pratique une activité sportive et que le Gard compte près de 170 000 licenciés dans un club sportif, le sport fait partie des domaines du quotidien soutenus par le Conseil départemental du Gard.

Le Conseil départemental du Gard a reçu, en mars 2020, le Label "Terre de Jeux" Paris 2024 avec pour objectif de valoriser sa politique de « sport pour tous et partout ». Ce Label permet non seulement de mettre en lumière les nombreuses actions déjà existantes et soutenues par le Conseil départemental du Gard, mais aussi d'en développer certaines ou d'en créer de nouvelles.

La politique sportive s'appuie aujourd'hui sur certains axes forts qui méritent d'être réinterrogés au vu des évolutions des pratiques et besoins des acteurs du monde sportif. Ce sera l'objet du **1er Schéma Départemental des Sports** qui devrait voir le jour courant 2023 et devrait ainsi redéfinir les grandes orientations de la politique sportive départementale.

Recenser les besoins et les attentes des habitants et garantir l'égal accès aux activités physiques sportives sur notre territoire : fin 2022, une consultation de la population et des rencontres territoriales et départementales ont été lancées afin de faire émerger les besoins et enjeux de demain. Le schéma départemental des sports se nourrira du diagnostic réalisé et des résultats de ces concertations pour définir ses différentes orientations pour les prochaines années.

Cette mission revêt plusieurs orientations :

- Permettre l'égalité d'accès aux pratiques en réduisant les exclusions (par le sport handicap notamment), en soulignant le dynamisme du Gard en termes d'offres de pratiques « adaptées », de comités et clubs structurés et de soutien par notre politique départementale.

- Soutenir les associations sportives structurantes (comités, clubs formateurs et de performance...)
- Accompagner l'animation et le développement du territoire par l'aide aux manifestations sportives, du niveau local au niveau international.

Sensibiliser les collégiens à la pratique sportive et aux valeurs citoyennes : Le Conseil départemental du Gard soutient chaque Association Sportive (AS) de collège par l'intermédiaire du Comité Départemental UNSS. En effet, chaque année, le Comité perçoit une subvention permettant aux 53 AS de fonctionner et d'organiser des rencontres inter établissement à l'échelle d'un district, voire du Département. Ces associations sportives s'appuient sur les professeurs d'EPS et sont souvent le moyen pour les collégiens de découvrir et/ou pratiquer une ou plusieurs activités sportives pour un coût très réduit.

Le dispositif « sportif au collège » est proposé à chaque collège qui le souhaite. Il permet de faire intervenir des clubs sportifs/sportifs de haut niveau/entraîneurs et d'échanger avec les élèves sur différentes thématiques et valeurs portées par le sport telles que le respect, le vivre ensemble, l'engagement, mais aussi l'accès au sport pour tous, l'alimentation... Ces rencontres se déroulent généralement dans l'enceinte de l'établissement scolaire, puis les élèves sont invités à assister à un match ou participer à un entraînement des sportifs qu'ils ont précédemment rencontrés.

Le Centre sportif de Méjannes-le-Clap/action phare du projet départemental : il s'agit ici du projet ambitieux de modernisation du Centre sportif départemental avec notamment la première phase qui s'inscrit dans le cadre de « Centre de Préparation aux Jeux » Olympiques de Paris 2024. Si 2023 verra l'aboutissement des premiers travaux nécessaires à cette qualification de centre de préparation, elle verra également la programmation et le lancement des opérations nécessaires à cette modernisation d'ensemble s'engager. Des manifestations en breakdance, basket 3*3, vélo route et vélo paralympique, soutenues par le Département et allant du niveau local au niveau national, voire international viendront mettre en lumière ce site et ce bel équipement.

7) Agir pour lutter contre les risques

Protéger les consommateurs en améliorant la santé animale et l'hygiène alimentaire : les Départements participent à la politique publique de sécurité sanitaire par l'intermédiaire des laboratoires qui répondent à des besoins locaux et assurent des missions de service public de proximité.

Accrédité COFRAC, dont le renouvellement interviendra fin 2022, le LDA bénéficie d'une garantie qui lui permet d'assurer une veille Epidémiologique et un contrôle des maladies réglementées ou émergentes, une aide au diagnostic pour les vétérinaires et propriétaires d'animaux, une sécurité alimentaire des consommateurs et notamment des collégiens, une sécurité sanitaire vis-à-vis du risque légionelle pour les ERP...

Au-delà de ces missions, le LDA s'est également repositionné aussi bien dans les politiques départementales (convention avec la DEJCS, Militant du Goût...), que dans le cadre de démarches de sensibilisation des artisans aux métiers de bouche....

Le laboratoire poursuivra, en 2023, la modernisation de ses équipements, par le renouvellement de matériels vétustes, l'acquisition de nouveaux matériels pour développer de nouvelles analyses et permettant d'automatiser certaines tâches (préparation d'échantillon, lecture...). Il mettra également en place en 2023 une grille de tarification revue et adaptée au regard des missions poursuivies.

Le Gard est en proie à de nombreux risques naturels, notamment les incendies et les inondations : avec 1 200 ha de forêts brûlées en 2022, dont 800 en trois grands feux, la défense des forêts contre les incendies, est un axe majeur d'intervention pour le conseil départemental pour 2023. La collectivité très fortement impliquée dans la prévention aux côtés de l'Etat, du SDIS et de l'ONF : acquisition de matériels de surveillance, appuis techniques et financiers des équipements (normalisation et entretien) auprès des structures intercommunales compétentes. Le Département poursuivra son implication dans l'élaboration du Plan Départemental de protection des forêts contre les incendies.

Par ailleurs en 2023, le conseil départemental lancera une étude sur le **débroussaillage réglementaire de ses routes Départementales** en priorisant son action en fonction de critères à définir (traversée de massif forestier ; positionnement de la route ; importance du trafic). Cette étude devra également permettre de s'articuler avec les autres axes routiers et notamment la voirie communale.

Enfin, en application du code Forestier, le Conseil départemental établit **un schéma de desserte forestière**. Ce dernier est destiné à définir un réseau routier permettant l'exploitation forestière et relancer ainsi l'économie dans ce domaine. Il devra s'articuler au regard de la ressource disponible par massif forestier et faire l'objet d'une concertation des acteurs de la filière et du territoire.

Dans le cadre des actions de lutte contre les incendies, le Conseil départemental soutient également le **Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gard (SDIS 30)** avec lequel une convention pluri-annuelle de partenariat pour la période 2020-2022 a été signée. Cette convention prenant fin au 31/12/2022, il est prévu qu'une nouvelle convention de partenariat soit signée pour la période 2023-2028 qui définira notamment les modalités de la participation financière du Département du Gard au SDIS.

A défaut d'une nouvelle convention signée avant le budget primitif 2023 du Département, les participations versées en 2022 seraient alors reproduites à l'identique.

Si la convention pour la période 2023-2028 venait à être signée après le vote du budget primitif, alors le Département intégrerait dans son budget supplémentaire les modalités financières définies dans la nouvelle convention.

Il est à noter par ailleurs, qu'il est prévu l'implantation d'une caserne du SDIS à Bagard. Ce projet fait partie d'un projet plus global, dans le cadre de la réorganisation de la régie routière (PER), avec la volonté d'implanter un pôle d'exploitation routière au sud d'Alès. En effet, les discussions menées avec l'agglomération d'Alès et le SDIS ont conduit à retenir une implantation à Bagard, permettant d'implanter à la fois le PER et la caserne. Le département porte donc la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des deux bâtiments, en co-maitrise, et du barreau de raccordement au réseau routier.

Le Conseil départemental du Gard assure l'investissement et l'entretien et l'exploitation des 5 barrages écrêteurs de crue du Gard - Ceyrac, Conqueyrac, La Rouvière, Sainte-Cécile-d'Andorge et Sénéchas - dans le cadre des conventions liant le Conseil départemental du Gard aux structures compétentes en matière d'inondations (GEMAPI).

Suite au dépôt en 2022 du dossier d'autorisation environnementale unique du projet de **sécurisation du barrage de Sainte Cécile d'Andorge** sur le bassin du Gardon d'Alès, le Conseil départemental poursuivra la concertation dans cette nouvelle phase du dossier. Il devrait aboutir en 2023 à l'autorisation administrative après enquête publique.

Par ailleurs, le **projet de sécurisation du barrage des Pises** au cœur du Parc National des Cévennes se poursuit et une étude de faisabilité d'amélioration du soutien d'étiage du barrage de Sénéchas sera lancée.

Le Conseil départemental accompagne également l'investissement pour prévenir le risque inondation avec des aides spécifiques.

L'année 2023 verra la poursuite du **programme Accompagnement pour l'adaptation du bâti au risque inondation (ALABRI)**, la ville de Nîmes ainsi que d'autres collectivités s'inscrivent dans la démarche et seront accompagnées financièrement par le Département.

8) S'engager pour la santé et les soins partout et pour tous

Les difficultés d'accès aux soins des publics accompagnés par le Conseil départemental fragilisent leurs parcours vers l'autonomie. Plus largement et dans une logique de prévention, c'est bien l'ensemble de la population qui doit pouvoir disposer d'une offre en santé répondant à ses besoins.

Faire du Département un acteur lisible et facilitateur de l'accès aux soins :

- Garantir prioritairement l'accès aux soins des plus vulnérables
- Contribuer à développer une offre de soins équitable et accessible sur tous les territoires
- Rendre le département du Gard attractif pour les futurs médecins

La prévention en priorité : les orientations pour « bien grandir dans le Gard » en matière de santé consisteront à développer les accompagnements prénataux, renforcer la prévention universelle pour les enfants de 0 à 6 ans et réaliser des bilans de santé dans toutes les écoles, développer le dépistage et la prise en charge précoce du handicap, et promouvoir la santé sexuelle par une meilleure accessibilité des centres de santé sexuelle (anciennement centres de planification et d'éducation familiale). 2023 verra aussi le développement de nouveaux modes de consultation, dans les Maisons de Santé pluriprofessionnelles, par l'aller-vers et l'itinérance, et par la téléconsultation.

Le Conseil départemental acteur des dynamiques locales en santé : les services médicaux et médico-sociaux du Conseil départemental s'engageront pleinement au sein des communautés territoriales de santé, afin de contribuer au déploiement de bonnes **coordinations des interventions en santé**.

De plus, le renforcement des liens entre travailleurs sociaux et équipes médicales locales, et une meilleure articulation des services sociaux du Conseil départemental avec les structures d'exercice coordonné de proximité renforcera leurs complémentarités.

Soutenir l'attractivité médicale des territoires : le Conseil départemental s'engagera dans la lutte contre les « déserts médicaux » par son soutien à l'ouverture de centres de santé, aux

étudiants en médecine et à leur installation, ainsi que le déploiement des modes innovants d'accès aux soins et particulièrement l'accessibilité de la télémédecine.

QUELQUES CHIFFRES CLES

6 962 consultations de nourrissons effectuées par les médecins de PMI
11 686 permanences de puéricultrices de PMI
2 594 consultations dans les 11 Centre de Planification et d'Education Familiale pour les mineurs ou les futurs parents.

Le Conseil départemental dispose de 25 médecins ou infirmiers, 11 sages-femmes, 47 puéricultrices, 20 psychologues

9) Développer la lecture publique sur l'ensemble du département

En 2023, le Conseil département du Gard mettra en œuvre le nouveau **Schéma départemental de la lecture publique** issu de la concertation avec les élus et les équipes des territoires pour un réseau de bibliothèques de qualité.

Un nouveau conventionnement adapté aux collectivités (communauté de communes, d'agglomération ou communes) encouragera le développement de la lecture publique en direction de tous les publics gardois.

Un programme de formations proposé aux professionnels et bénévoles, des collections adaptées (malles petite enfance, Faciles à lire...) et innovantes (livres numériques, expositions...), une diffusion accrue (navettes de réservations), des animations choisies en partenariat avec le réseau, contribueront à la dynamique des bibliothèques accompagnées par la DLL.

En 2023 :

25 communes sont inscrites à la formation « Initiation à la gestion d'une bibliothèque » indispensable pour le meilleur accueil des usagers

L'accent sera mis sur l'Éducation aux médias et à l'information (EMI) : une formation sur cette thématique est d'ores et déjà programmée

Les collections s'enrichissent de nouveaux outils numériques

154 bibliothèques bénéficieront de navettes de réservations tous les 2 mois

C. Relier les personnes et les territoires

1) Soutenir une vie associative locale

Le soutien fort du Conseil départemental du Gard sur l'ensemble des territoires se traduit notamment par son engagement conséquent en matière de **Politique de la ville** sur les 7 contrats de ville et les 18 quartiers concernés. Il s'agit au moyen de ces interventions, d'accompagner le lien social sur ces territoires afin d'améliorer le quotidien de vie des 10% de la population gardoise qui y réside.

Au moyen de l'outil financier que constitue le Fonds de développement social, le Conseil départemental du Gard poursuivra son soutien la jeunesse, l'éducation à la citoyenneté, l'emploi, le logement, la lutte contre la fracture numérique et l'accès aux droits, particulièrement l'accès à la santé.

L'année 2023 constituera une année de transition dans la mesure où elle verra la fin de la programmation actuelle des contrats de ville au plan national (2015-2023) ; il s'agira donc, au regard des orientations qui seront arrêtées au plan national, de s'assurer que celles-ci sont bien en cohérence avec celles du Schéma des solidarités tel qu'il aura été adopté par l'Assemblée départementale.

Ce soutien se traduit également par le partenariat développé par le Conseil départemental du Gard auprès des **30 centres sociaux** que compte le département, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, ce au regard de la fonction même de ces structures dans l'animation de la vie sociale locale, garante du lien social et du développement de l'intergénéralité au service du mieux vivre ensemble.

Il conviendra de prendre en compte, au titre du schéma des solidarités, les besoins repérés qui, à ce jour, ne trouve pas de réponse en termes de structures adaptées afin de répondre aux attentes de la population, quel que soit son âge.

Enfin, le conseil départemental du Gard s'est également donné pour mission, de promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination : par délibération du 24 juin 2022 le Conseil départemental du Gard a confirmé sa volonté de poursuivre la mise en œuvre du Fonds Social Européen dans le Gard en tant qu'organisme intermédiaire. A ce titre le Conseil départemental du Gard sera gestionnaire délégué des crédits FSE+ de l'Etat consacrés à la priorité 1 « insertion professionnelle et inclusion sociale »

Une enveloppe de 14 149 408.00 € a été allouée par le Préfet de Région pour la période 2022-2027. La mise en œuvre du programme FSE+ sur cette période devra s'articuler avec les politiques départementales issues du schéma des solidarités.

A compter du 1er janvier 2023 toute nouvelle action éligible au FSE relèvera désormais de la nouvelle programmation FSE + 2021-2027.

Le FSE+ s'inscrira, d'une part, dans le prolongement du FSE. Il permettra toujours de cofinancer des opérations d'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées du marché du travail

Le FSE + permettra, d'autre part, de « lutter contre la pauvreté et l'exclusion ». Cet objectif stratégique vise à cofinancer les actions sociales déconnectées des actions de retour à l'emploi. Les personnes bénéficiaires de ces opérations (« participants ») sont donc les Gardois les plus vulnérables et fragilisés telles que :

Les bénéficiaires du RSA, de l'allocation adulte handicapé (AAH), les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD), les inactifs, les jeunes qui ne sont ni en formation, ni en études, ni en emploi (« NEET »), les bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance (les familles monoparentales et enfants en situation de pauvreté ou de violences, les mineurs non accompagnés, les personnes vivant dans des logements précaires/indignes, les sans-abris.

2) Garantir et simplifier les services de proximité

Des Maisons du Conseil Départemental/action phare du projet départemental : le Conseil départemental du Gard va déployer à partir de 2023 des Maisons du Conseil départemental, lieux d'accueil du public et de rencontre avec les élus sur les territoires. Sur la base des disponibilités bâtementaires actuelles deux maisons fixes et deux maisons mobiles pourraient être mises en service dès 2023 et au moins trois maisons fixes supplémentaires en 2024.

En effet, les Maisons du Conseil départemental ont vocation à constituer un réseau de sites avancés du Département sur les territoires pour en faciliter l'accès aux gardoises et aux gardois :

- Elles abriteront notamment un service d'accueil physique généraliste de proximité. Ce service aura vocation à informer, orienter et soutenir les particuliers,

associations ou collectivités pour leur faciliter le bénéfice des politiques départementales.

Les personnels formés à cet effet et les équipements numériques installés permettront en outre de faciliter les démarches administratives des personnes accueillies, en particulier par une médiation pour l'usage des procédures administratives numérisées qui se généralisent alors qu'une partie de nos concitoyens éprouvent des difficultés à les utiliser.

- Les Maisons intégreront chaque fois que possible des espaces de travail partagés (bureaux, salle de réunion)

Ces espaces faciliteront l'exercice du mandat des élus départementaux et les missions des agents de la Collectivité lorsqu'elles ont à s'exercer sur le terrain.

- En fonction de la configuration des locaux aménagés, les Maisons du Conseil départemental pourront remplir d'autres fonctions :

- Mieux faire connaître à partir de supports traditionnels ou numériques, les politiques publiques départementales qui touchent directement les gardois (enfance, famille, jeunesse, autonomie, culture, sport ...) ainsi que les équipements publics réalisés pour eux (collèges, routes, voies vertes, barrages, réseau fibre ...).

- Accueillir des évènements produits par le Département (évènements ou expositions proposés par la direction des archives ou la conservation départementale des musées ou bien encore par la direction du livre et de la lecture) ou par ses partenaires

- Présenter et rendre plus accessibles l'ensemble des ressources du territoire sur lequel la MCD sera implantée : structures de services aux habitants, manifestations ou évènements organisés sur le territoire, sites patrimoniaux culturels ou naturels ...

Un rapport spécifique de présentation de ces projets est soumis à l'Assemblée dans le cadre présente Session.

L'accueil des usagers, enjeu majeur de la qualité des services publics, constitue le levier privilégié de l'amélioration de la relation entre l'administration et les citoyens.

L'accueil est non seulement le premier point de contact de l'utilisateur avec les services publics mais aussi une étape indispensable au bon traitement de ses démarches ; depuis plusieurs années l'amélioration de la qualité de l'accueil s'impose comme un enjeu de modernisation de l'administration tant pour les usagers que pour les agents.

Les objectifs fixés avec l'évolution de l'organisation de notre accueil téléphonique, à partir de la pérennisation de la hotline social mise en place durant le confinement de début 2020, perdurent :

- Améliorer le service rendu, en complémentarité de l'accueil téléphonique assuré par les CMS et la MDPH, en répondant aux attentes des usagers : prise en charge d'un plus grand nombre d'appels, entretien de bonne qualité relationnelle, réponse personnalisée et précise, qu'il s'agisse d'informations générales préalables à l'accomplissement de certaines formalités (horaires d'ouverture, pièces à fournir, adresse, ...) ou d'éclaircissements sur une situation administrative personnelle et orientations des demandes vers les territoires si celles-ci ne peuvent pas être traitées immédiatement.
- Apporter, à moyen terme, un premier niveau d'information aux gardoises et aux gardois sur l'ensemble des compétences de la collectivité départementale.

De manière plus globale, l'amélioration de la qualité de l'accueil telle qu'engagée pour l'accueil physique sur les trois sites centraux de la collectivité - HDD/MDD/MD et de l'accueil téléphonique de tous les gardois, doit permettre aux usagers (quelle que soit la compétence départementale concernée) :

- D'obtenir un meilleur service (plus rapide, fiable, simple, disponible, ...),
- D'avoir la garantie d'un bon accès au service (déplacement, compréhension, temps consacré),
- D'être accueilli dans une relation de confiance et de proximité avec l'administration (autonomie, personnalisation, accompagnement attentionné en cas de difficulté

L'amélioration de l'accueil des services départementaux sur l'ensemble du territoire gardois constitue un véritable enjeu pour notre collectivité notamment dans le cadre du projet de création des maisons départementales.

La poursuite du développement de **l'Espace Diderot**, en tant qu'Espace ressources de proximité verra son impact se poursuivre au moyen, notamment, de la mise en œuvre de nouveaux services :

- Installation d'un Pôle associatif suite aux travaux qui seront réalisés dans les anciens logement de fonction du collège

- Ouverture du service de restauration Mama Miam au sein du site, au service de la population en termes d'insertion professionnelle et du tissu associatif pour le développement de leurs activités
- Mise en place d'un pôle d'orientation et d'information permettant de faciliter l'accès des publics du site aux services de proximité qui y sont apportés.

Enfin, en accompagnement du Schéma des solidarités, le Conseil départemental du Gard poursuivra en 2023 son programme pluriannuel **de rénovation et d'amélioration des centres d'accueil médico-sociaux sur le territoire**. Les travaux de construction d'un nouveau CMS seront lancés à Villeneuve les Avignon, ainsi que les études de maîtrise d'œuvre du CMS de Saint Hippolyte du Fort. Le Département intégrera également le projet de Maison des solidarités de Marguerittes afin d'y installer les agents dans des conditions optimales et de garantir un meilleur accueil des publics. En complément des travaux d'amélioration permanente des locaux existants, le CMS de Quissac sera également réouvert dans des locaux rénovés et le réaménagement de Nîmes centre sera engagé après les travaux de rénovation énergétique réalisés en 2022.

3) Mieux circuler et se déplacer

Afin de garantir des déplacements plus faciles, plus durables et plus sûrs pour les Gardois.e.s, le Conseil départemental du Gard va adopter prochainement son **schéma des mobilités**, qui permettra de fixer les orientations stratégiques mais également budgétaires du département pour les prochaines années.

Il s'agit d'un enjeu majeur pour la collectivité qui recense plus de 4 700 km de routes et de voies vertes sur son territoire, 3 128 ponts (représentant 444 896 m²) et 7 500 murs de soutènement (représentant 1 200 000 m² et un linéaire de 450 Km), des dépendances vertes et bleues qu'il convient de maintenir entretenues.

Dans ce cadre, le budget 2023 s'articule autour des quatre grandes politiques départementales de mobilité détaillées dans le schéma des mobilités. :

Connecter le réseau gardois aux grandes infrastructures de mobilité : la modernisation des grands axes de circulation nécessaires à la desserte du territoire, notamment du point de vue économique et touristique sera poursuivie en 2023 avec la poursuite des projets sur la RD999 à l'ouest du Conseil département du Gard, des investissements sur la liaison Uzès / Nîmes ou encore la participation à la Déviation de Laudun l'Ardoise Carrefour et au giratoire A9/RN580/RD6580 à Roquemaure.

Rénover le patrimoine routier : conformément au schéma des mobilités et avec l'objectif de poursuivre la réduction de la dette grise du réseau, les investissements sur la rénovation du patrimoine seront renforcés, avec l'entretien curatif de plusieurs sections de routes sur l'ensemble du territoire et la réparation de grands ouvrages d'art.

Les réparations induites par les intempéries 2020-2021 devraient se terminer.

Enfin, les efforts de la collectivité pour la modernisation de la régie routière, en charge de l'entretien des routes et voies vertes départementales seront également poursuivis, avec la modernisation des locaux (Camprieu, Pont d'Hérault, Lasalle et Quissac) et du matériel de la régie.

Le budget de fonctionnement sera également renforcé sur deux volets, l'entretien préventif des chaussées et l'entretien des voies vertes, du fait de l'augmentation de leur linéaire.

Moderniser et sécuriser les déplacements quotidiens : les déplacements du quotidien restent au cœur des priorités avec des niveaux d'investissement maintenus pour la sécurisation des routes départementales et l'aménagement des traversées d'agglomération des communes du Département. Plus particulièrement, le budget 2023 prévoit la réalisation de plusieurs opérations ponctuelles de sécurité, l'aménagement d'une voie réservée aux transports en commun sur la RD40 entre Nîmes et Caveirac ou encore la modernisation de la RD181 entre Pompignan et Conqueyrac.

Créer un réseau d'itinéraires cyclables structurant le territoire départemental : conformément aux fortes attentes du territoire en matière de déplacements doux, relayée au travers du schéma des mobilités, la réalisation d'un maillage de voies vertes sera renforcé avec un budget en augmentation pour 2023 et la volonté de mettre en service dans le courant de l'année plusieurs dizaines de kilomètres supplémentaires, mais d'investir également sur les mobilités du quotidien sur des liaisons domicile / travail (Nîmes Bouillargues par exemple) ou domicile / collège (à Villeneuve et Pujault).

4) Connecter chacun au Très Haut Débit (THD)

Le réseau THD WiGard : Le Conseil départemental du Gard a décidé de déployer un réseau fibre optique très haut débit appelé WiGard confié à un délégataire, la société Xp Fibre et sa filiale Gard Fibre. L'objectif étant de raccorder les 257 000 logements et locaux d'activité de notre Département au FTTH (Fiber To The Home : la fibre jusqu'à la maison) fin 2022.

Les travaux que nécessite ce grand projet ont débuté en 2019, fin 2022 toutes les communes sont éligibles à la fibre.

Depuis 2018, date de la signature du contrat, près de 15 000 nouveaux locaux à desservir ont été recensés ce qui prolonge la fin du déploiement. L'objectif des 100% de locaux éligibles dans le département sera atteint à la fin du premier semestre 2023.

Téléphonie Mobile : Le dispositif appelé « New Deal Mobile » mis en place par l'Etat est reconduit. Le Conseil départemental du Gard est associé à l'équipe projet locale qui est pilotée par la préfecture. Pour l'année 2023 le Gard a obtenu une dotation de 8 sites.

5) Faire vivre la démocratie locale dans la concertation et la transparence

Depuis le 7 octobre 2018 (Cf. la loi pour une République numérique du 7 octobre 2016), **l'obligation d'Open Data** est entrée en vigueur pour toutes les collectivités locales de plus de 3 500 habitants et 50 agents.

Désormais, les collectivités concernées doivent publier, dans un standard ouvert et aisément réutilisable, toutes les données publiques qu'elles produisent.

L'Open Data permet de :

- Renforcer la confiance des citoyens envers les administrations grâce à plus de transparence,
- Améliorer l'efficacité de l'action publique,
- Produire de la valeur économique et sociale en interconnectant les données existantes.

En termes d'organisation, le Conseil départemental est tenu de :

- Cartographier et prioriser les données à publier,
- Transformer les données pour les mettre à disposition dans un format ouvert et réutilisable,
- Automatiser la production des données,
- Publier ses données sur une plateforme Open Data normée.

A ce jour, la DISI s'organise pour proposer un certain nombre de données et l'effort se poursuit pour les années à venir.

Informers utilement tous les citoyens de notre territoire : la Direction de la Communication assure l'information aux usagers via divers supports que sont : les réseaux sociaux, le site internet gard.fr, les communiqués et les relations avec la presse, le magazine GARD INFO ainsi que les différents supports print et web.

La partie événementielle et vie du territoire est également privilégié à travers divers moments tels : la participation au Salon international de l'Agriculture afin de faire vivre et développer le label "Le Gard, Militant du Goût", le soutien à l'Etoile de Bessèges, manifestation emblématique du territoire, notamment.

La communication s'orientera en 2023 sur :

- La concrétisation des projets phares à savoir : le développement du Centre Sportif de Méjannes-le-Clap, fer de lance de la politique sportive du département, la mise en place des Maisons du Conseil départemental -fixes et également mobiles-, le Conseil départemental des Jeunes, l'instance dédiée à la Jeunesse et la création de l'Agence publique de l'habitat et du logement qui a pour vocation de rendre lisible et coordonnée l'action du département en faveur du logement

- Les feuilles de route des politiques publiques, càd les différents schémas, seront rendus lisibles et accessibles tant auprès des partenaires qu'auprès du grand public.

- Le site internet gard.fr sera refondu afin de permettre la plus grande lisibilité pour les usagers. Les télé-services, en cours de développement, seront intégrés et coordonnés avec cette reconstruction de site.

La signalétique de l'ensemble des bâtiments du Conseil départemental continuera à être déployé durant l'année 2023 afin de permettre aux usagers une meilleure identification et un meilleur service.

1.4 La programmation pluriannuelle d'investissement (PPI)

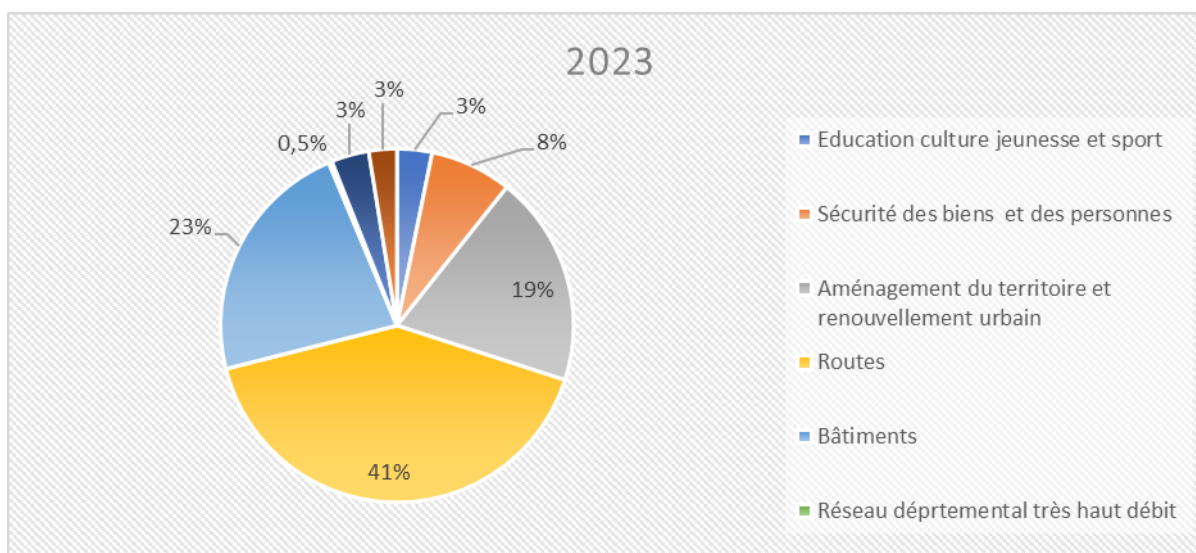
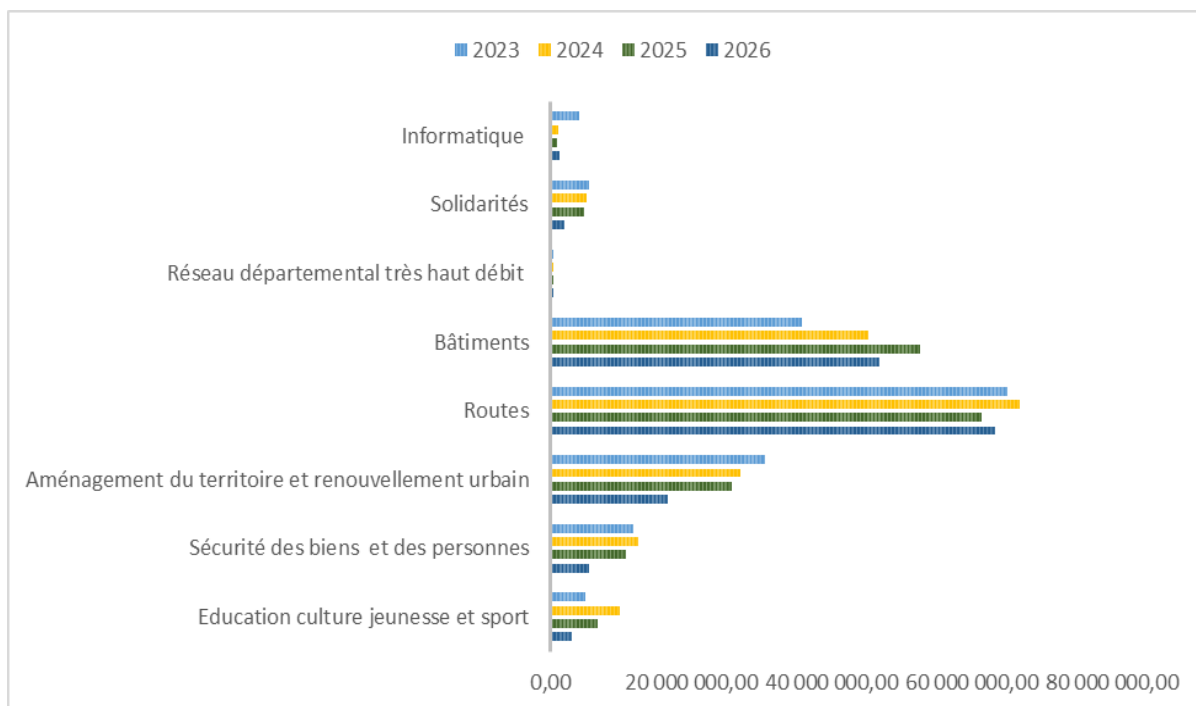
Pour mener une politique d'investissement ambitieuse au bénéfice des territoires, le Conseil départemental a planifié la réalisation de différentes opérations permettant ainsi de disposer d'une visibilité à moyen terme sur l'évolution prévisionnelle des crédits, en fonction des projets retenus. Cette programmation reflète les orientations souhaitées.

L'estimation des crédits d'investissement prévisionnel nécessaires fait objet d'actualisations régulières, afin de faire coïncider la programmation à l'état d'avancement physique des opérations projetées.

La programmation actuelle d'un montant d'environ 158 M€ doit tenir compte du rythme effectif d'avancement des études et des travaux réalisés. Dans ces conditions, le niveau

des dépenses d'investissement attendu en 2023 devrait être d'environ 135 M€, hors remboursement du capital de la dette.

Actuellement, les principaux éléments de la programmation d'investissement peuvent se résumer de la manière suivante :



La programmation d'un montant avoisinant les 158 M€ pour 2023 présente la répartition suivante :

4,1 M€ seraient dédiés en 2023 au renforcement des systèmes d'information des services départementaux.

La politique de l'autonomie en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap représenterait 5,5 M€ en 2023.

Environ 30,5 M€ pour l'aménagement du territoire et le renouvellement urbain dont :

- Près de 7 M€ consacrés au renouvellement urbain et à des projets de réhabilitation et structurants ;

- Plus de 11 M€ destinés au Pacte pour les Gardoises et les Gardois

- Près de 7 M€ pour favoriser la prospérité et l'équilibre des territoires par des soutiens aux équipements communaux, les subventions versées aux collectivités locales dans le cadre des projets eau et assainissement et les aides apportées à l'irrigation agricole.

- 2,3 M € pour la préservation de notre espace naturel (la protection des espaces naturels sensibles, acquisitions foncières, travaux d'entretien du patrimoine naturel...)

65 M€ d'investissement pour le réseau routier. Il s'agit essentiellement des crédits consacrés au développement et à l'aménagement des infrastructures routières (près de 35M€ dont 9M€ consacrés à l'aménagement des voies vertes), l'entretien des voies et les rénovations d'ouvrage (plus de 30 M€).

35,7 M€ dans les bâtiments, dont :

- 6,6 M€ destinés à la construction et à la restructuration des collèges

- 2,5 M€ pour la réhabilitation des bâtiments départementaux

- 7 M € consacrés à la poursuite de la mise en accessibilité, ainsi qu'aux évolutions et à la transition énergétique de l'ensemble des bâtiments et collèges du département

- 11 M€ pour la maintenance, les travaux d'entretien et de rénovation des bâtiments et collèges du département

- 7,7 M€ pour la modernisation des bâtiments sociaux

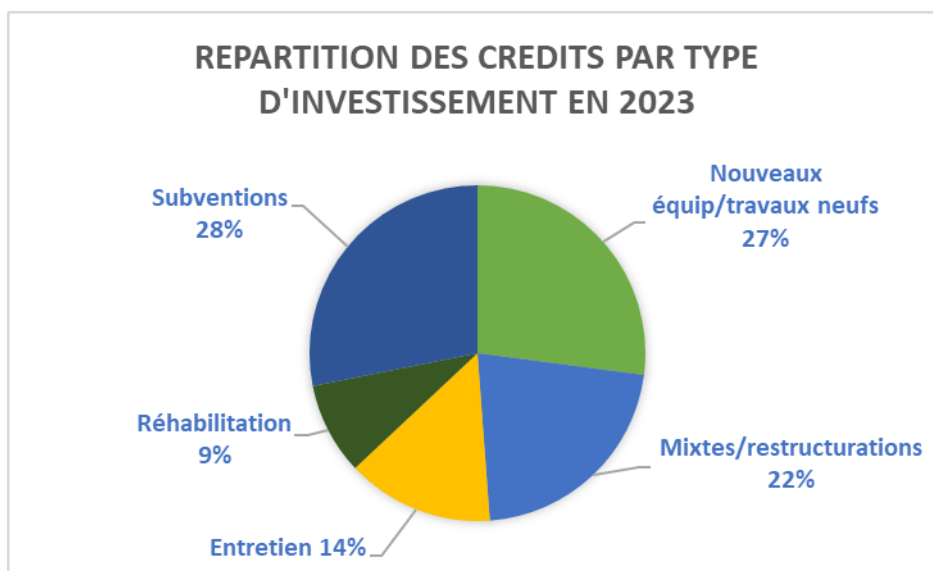
- 1 M€ pour l'acquisition foncière

Le financement du projet de déploiement du Très Haut Débit devrait se stabiliser aux alentours de 500 000 € en 2023.

Plus de 5 M€ seraient consacrés au projet favorisant le développement de l'accès à la culture et au sport, dont plus de 3 M€ pour la réhabilitation du site de Méjannes-le-Clap, terrain d'entraînement des Jeux olympiques de Paris 2024.

En 2023, près de 11,8 M€ seront consacrés à la sécurité et des personnes dont près de 6,8 M€ contre le risque inondations et incendie et pour la sécurisation des barrages et 5 M€ pour le SDIS.

Types d'investissement	2023	2024	2025	2026
Nouveaux équipements/travaux neufs	42,8 M€	36,6 M€	28,7 M€	39,0 M€
Mixtes/restructurations	34,4 M€	49,9 M€	60,4 M€	44,8 M€
Entretien	22,4 M€	21,2 M€	20,5 M€	20,2 M€
Réhabilitation	14,1 M€	20,4 M€	16,3 M€	14,8 M€
Subventions	44,6 M€	40,2 M€	37,5 M€	20,3 M€
TOTAL	158,3 M€	168,3 M€	163,4 M€	139,1 M€



Près de 50 % des crédits sont prévus d'être consacrés aux nouveaux équipements ou à des restructurations importantes du patrimoine. Cet effort particulier, déterminant pour le

développement du territoire et la vitalité de l'économie gardoise, a été maintenu sur la période récente, pourtant fortement contrainte budgétairement.

Plus d'un quart des crédits devrait être consacré au versement de subventions auprès de nos partenaires. Ce ratio est en cohérence avec les engagements pris en matière de solidarités humaines et territoriales qui prend de manière générale la forme de subventions d'investissement pour les projets structurants.

Ce niveau des dépenses d'investissement doit également tenir compte de son financement par le recours à l'emprunt et veiller en conséquence à maintenir une capacité de désendettement correcte, et en tout état de cause inférieure aux 10 ans, tels que prévus par la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation pour les finances publiques 2018-2020.

Le Conseil départemental du Gard, qui entend soutenir l'activité économique du territoire, fait le choix de continuer à jouer un rôle moteur auprès des entreprises dans le secteur du BTP en maintenant un haut volume d'investissement.

Dans ces conditions, le niveau des dépenses d'investissement à inscrire au budget primitif 2022, avoisinerait les 135 M€, hors remboursement du capital de la dette.

II. LA DETTE DEPARTEMENTALE

Le recours à l'emprunt est rendu nécessaire pour financer une part des dépenses d'investissement. Aussi, son encours doit s'appréhender au regard des dépenses d'investissement réalisées.

En M€	Dépenses d'Investissement	Emprunts Nouveaux	
2012	125,8	26,4	21%
2013	137,1	83,5	61%
2014	145,9	125,2	86%
2015	132,1	85,6	65%
2016	105,2	55	52%
2017	94,2	10	11%
2018	122,2	55	45%
2019	119,8	70	58%
2020	110	60	55%
2021	112,4	35	31%
2022*	110	30	27%
2023*	135	30	22%

*Estimations

Compte tenu des volumes de dépenses d'investissement réalisés, des emprunts nouveaux ont été mobilisés, et l'encours de dette s'en est trouvé, de fait, impacté.

En 2023, pour 135 M€ de dépenses réelles d'investissement, le financement par recours à l'emprunt pourrait être de l'ordre de 30 M€ en 2023.

	2018	2019	2020	2021	2022*	2023*
Dettes réelle au 31/12/N	447,7 M€	481,0 M€	501,6 M€	496,5 M€	484,2 M€	470,1 M€
dont Souscription d'Emprunts nouveaux	55,0 M€	70,0 M€	60,0 M€	35,0 M€	30,0 M€	30,0 M€
dont Remboursement d'Emprunts	34,6 M€	36,7 M€	39,4 M€	40,1 M€	42,3 M€	44,1 M€
dont Variation de la Dette réelle	+ 20,4 M€	+ 33,3 M€	+ 20,6 M€	- 5,1 M€	- 12,3 M€	- 14,1 M€
Dettes assimilée **	14,1 M€	13,6 M€	23,1 M€	11,8 M€	11,3 M€	10,8 M€
Dettes totale (réelle & assimilée)	461,8 M€	494,6 M€	524,7 M€	508,3 M€	495,5 M€	480,9 M€

* Estimations

**Estimations Dette assimilée pour 2022 et 2023 (BEA gendarmerie)

Il est à noter également que la dette départementale est classée 1A sur la Charte Gissler, ce qui correspond au meilleur classement possible, car il est considéré que ces emprunts présentent un risque faible, l'encours de la dette ne présentant pas de risque particulier.

Tous les emprunts récemment mobilisés l'ont été sur la base de taux fixe, qui sont, par ailleurs, actuellement très bas, et qui de fait ne présentent aucun risque d'inflation. Depuis quelques années, dans un contexte de taux historiquement bas le département a eu recours à l'emprunt en adoptant une stratégie financière devant permettre d'éviter un financement des investissements départementaux futurs à des taux plus conséquents ; tout en demeurant dans une capacité de désendettement acceptable.

Dans le contexte actuel de remontée des taux, le département limite désormais son recours à l'emprunt

Au budget primitif 2023, le montant figurant au titre des recettes relatives à des emprunts nouveaux sera d'un montant supérieur au montant de 30 M€, afin de tenir compte de « l'emprunt d'équilibre » nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement dans l'attente de l'affectation du résultat lors de l'adoption du budget supplémentaire.

III. LES GRANDS EQUILIBRES

La santé financière d'une collectivité départementale s'apprécie principalement au regard de trois principaux indicateurs que sont l'épargne brute, l'épargne nette et la capacité de désendettement. Ces indicateurs ne sont mesurables qu'au Compte Administratif (CA), une fois l'exercice clos.

L'épargne brute est définie comme la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cession) et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle mesure la richesse que dégage annuellement la collectivité

	2018	2019	2020	2021	2022*	2023*
	En M€	En M€	En M€	En M€	En M€	En M€
Recettes de Fonctionnement	851,1	891,4	909,8	959,1	969,8	979,3
Dépenses de Fonctionnement	777,5	803,3	812,4	809,1	836,6	878,3
Epargne Brute	73,6	88,0	97,3	150,0	133,2	101,0
Taux d'Epargne Brute	8,64%	9,88%	10,70%	15,64%	13,73%	10,31%

*Estimations 2022 et 2023 établies par le Cabinet Michel KLOPFER et Comptes Administratifs pour les exercices précédents).

Le niveau de l'épargne brute, qui indique la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée à l'investissement ou au remboursement de la dette (ayant servie précédemment à investir), est toujours appréciable, bien qu'en diminution compte tenu de l'augmentation plus forte des dépenses que des recettes, eu égard notamment à l'impact de l'inflation. Pour autant, elle demeure à un bon niveau compte tenu de recettes encore dynamiques, s'agissant plus particulièrement des DMTO.

La dégradation de l'épargne brute a notamment pour cause, outre l'inflation, l'augmentation des dépenses pour lesquelles le Département ne peut assurer une quelconque maîtrise comme les AIS.

Pour les AIS, cette analyse se trouve confirmée au regard du reste à charge, étant ici précisé que pour 2022 le réalisé des dépenses liées aux AIS pourrait être d'un montant moindre que le montant total des crédits alloués :

En M€	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	CA	CA	CA	CA	BP+BS+DM	BP
DEPENSES AIS	260,3	270,3	283,3	280,9	296,6	291,0
COMPENSATIONS AIS	144,6	144,1	146,6	150,4	147,5	146,9
RESTE A CHARGE BRUT	115,7	126,2	136,7	130,5	149,1	144,1
Dépenses AIS - Compensations AIS						
COMPENSATIONS COMPLEMENTAIRES AIS	30,5	33,4	32,8	41,7	33,8	34,1
RESTE A CHARGE NET	85,2	92,8	103,9	88,8	115,3	110,0
RAC brut - compensations complémentaires AIS						

* Orientations BP pour 2023, Total crédits votés pour 2022 et CA pour les exercices précédents

Le taux d'épargne brute (épargne brute sur recettes de fonctionnement) indique la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio autour de 8% est satisfaisant.

Pour l'avenir, il convient de maintenir un niveau d'épargne brute le plus important possible grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement sur l'ensemble des domaines où la collectivité dispose de marges de manœuvre.

L'épargne nette, quant à elle, mesure la richesse restant à la collectivité une fois le remboursement en capital de la dette effectuée. De l'épargne brute est donc déduit l'amortissement des emprunts effectué chaque année.

	2018	2019	2020	2021	2022*	2023*
	En M€	En M€	En M€	En M€	En M€	En M€
Epargne Brute	73,6	88,0	97,3	150,0	133,2	101,0
Remboursement d'emprunt	34,6	36,7	39,9	50,9	42,3	44,1
Epargne Nette	39,0	51,3	57,4	99,1	90,9	56,9

*Estimations 2022 et 2023 établies par le Cabinet Michel KLOPFER et Comptes Administratifs pour les exercices précédents.

Au regard du volume conséquent des dépenses réelles d'investissement, il est nécessaire de devoir recourir à un financement par l'emprunt nouveau, ce qui pourrait conduire à augmenter les annuités futures de remboursement d'emprunts, ce qui risquerait alors de dégrader l'épargne nette, sauf à améliorer l'épargne brute ou à emprunter moins que ce que le département rembourse en capital.

La capacité de désendettement qui se mesure par le ratio capital restant dû sur épargne brute doit normalement être inférieure à 10 ans pour les départements. Ce principe a été rappelé dans le cadre du Pacte financier 2018-2020.

	2018	2019	2020	2021	2022*	2023*
Dettes Réelles (en M€)	447,7	481,0	501,6	496,5	484,2	470,1
Dettes Réelles et Assimilées (en M€)	461,8	494,6	524,7	508,3	495,5	480,9
Épargne Brute (en M€)	73,6	88,0	97,3	150,0	133,2	101,0
Capacité de désendettement (dettes réelles)	6,1 ans	5,5 ans	5,2 ans	3,3 ans	3,6 ans	4,7 ans
Capacité de désendettement (dettes réelles et assimilées)	6,3 ans	5,6 ans	5,4 ans	3,4 ans	3,7 ans	4,8 ans

*Estimations 2022 et 2023 (établies par le Cabinet Michel KLOPFER pour l'épargne brute) et comptes Administratifs pour les exercices précédents.

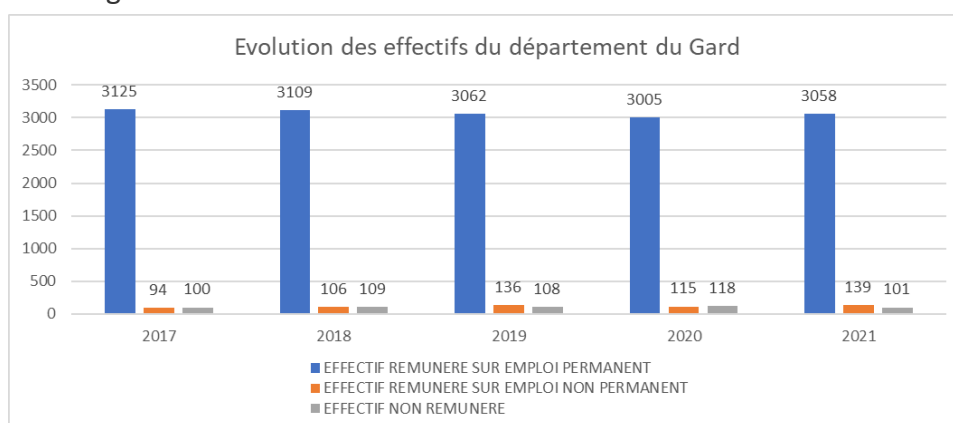
Dans les conditions, d'une part, d'une diminution de l'épargne brute (estimée par le Cabinet Michel KLOPFER), et, d'autre part, d'un maintien d'un haut niveau d'investissement pour soutenir l'activité économique nécessitant un financement par recours à l'emprunt, la capacité de désendettement se dégraderait légèrement.

L'augmentation maîtrisée de l'encours de dette est une nécessité pour pouvoir continuer d'investir à un niveau conséquent pour le bénéfice des gardoises et des gardois, raison pour laquelle il est estimé un montant de recours à l'emprunt moindre que celui du remboursement en capital de l'annuité de la dette (30 M€ d'emprunts nouveaux pour 44,1 M€ de remboursement de capital).

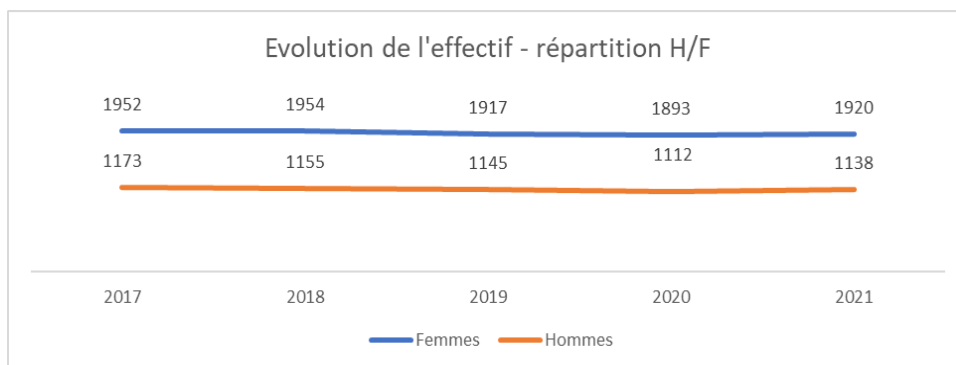
IV. LES RESSOURCES HUMAINES

Des effectifs du Département qui se stabilisent :

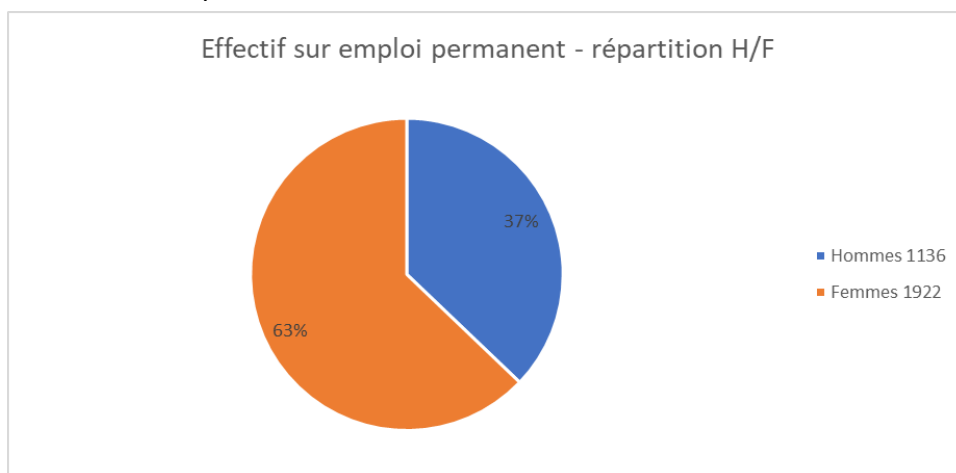
En moyenne, depuis ces 5 dernières années, les effectifs du département du Gard oscillent autour de 3070 agents.



Répartition de l'effectif par sexe

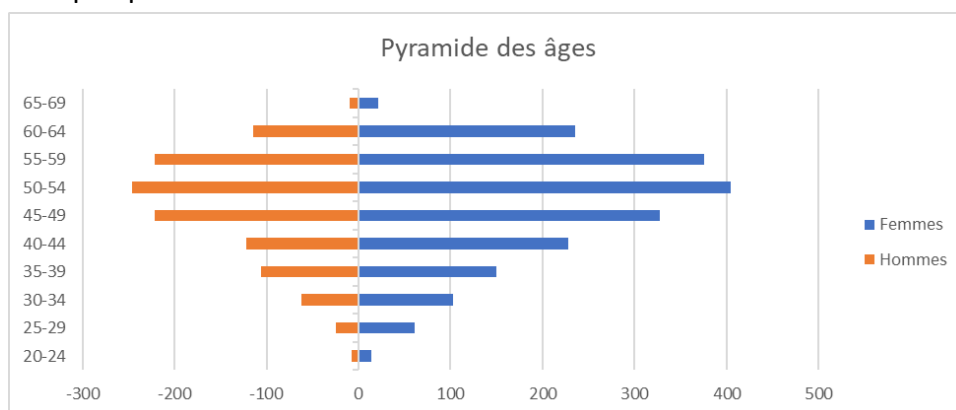


Répartition des effectifs par filière



Pyramide des âges au 31 décembre 2021

Effectif sur emploi permanent



La moyenne d'âge en 2019 était de 48 ans et 9 mois et de 49 ans et 1 mois en 2020.

En 2021, la moyenne d'âge qui se situe autour de 48 ans a donc baissé.

Ce constat s'explique par une mobilité plus importante durant l'année 2021 avec le recrutement d'agent plus jeunes que la moyenne du Conseil départemental.

L'évolution des départs à la retraite reste stable avec une centaine de départ par an :

	2022	2023	2024	2025
Projection des départs en retraite des agents	102	119	95	122

L'année 2023 doit permettre de poursuivre la politique menée en matière de ressources humaines décrite notamment dans les Lignes Directrices de Gestion actées en 2022.

Les enjeux se déclinent autour du :

- Soutien en faveur des plus jeunes ;
 - Promouvoir et favoriser le recrutement d'apprentis ;
 - Engager le Département en qualité de structure d'accueil, pour le recrutement de conseillers numériques (dans la limite de 10) ;
 - Soutenir l'emploi saisonnier (dans la limite de 150 emplois).
- Développement d'actions internes de lutte contre les agissements et les propos sexistes,
 - Sensibilisation et développement d'actions contre les risques psychosociaux,
 - Poursuite d'un programme spécifique en matière de recrutement et de parcours des agents en situation de handicap,
 - Développement de la dématérialisation du Système d'Information (saisie dématérialisée des absences, etc...)
 - Poursuite de la mise en place du Rifseep avec le CIA.

Des évolutions réglementaires à mettre en œuvre :

Des évolutions législatives sont venues marquées l'année 2022 telles que le décret sur le complément de traitement indiciaire destiné aux personnels médical, social et médico-social, la revalorisation du point d'indices mise en place au 1er juillet 2022 ou encore la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants qui revalorise la rémunération des assistants familiaux. En 2023, la prise en compte de l'ensemble de ces décisions nationales génère une augmentation significative des dépenses de personnel, près de 10 millions d'euros.

A titre indicatif, quelques données pour l'année 2021 :

- Charges de personnel : 157 737 000 € (données arrondies)
- Rémunérations versées aux fonctionnaires et aux contractuels :
 - Rémunération annuelle brute (hors charges) : 97 611 737 €
 - Dont primes (régime indemnitaire et prime fin d'année) : 17 027 990 €
 - Dont NBI : 1 578 780 €

Détail des dépenses de personnel pour 2021 (hors assistants familiaux) :

Rémunération annuelle brute	
Traitement de base	77 226 315 €
Supplément Familial de Traitement et Indemnité de Résidence	1 202 711 €
Participation à la complémentaire santé	308 928 €
Participation à la Prévoyance	267 013 €
NBI	1 578 780 €
Régime indemnitaire	17 027 990 €
TOTAL	97 611 737 €

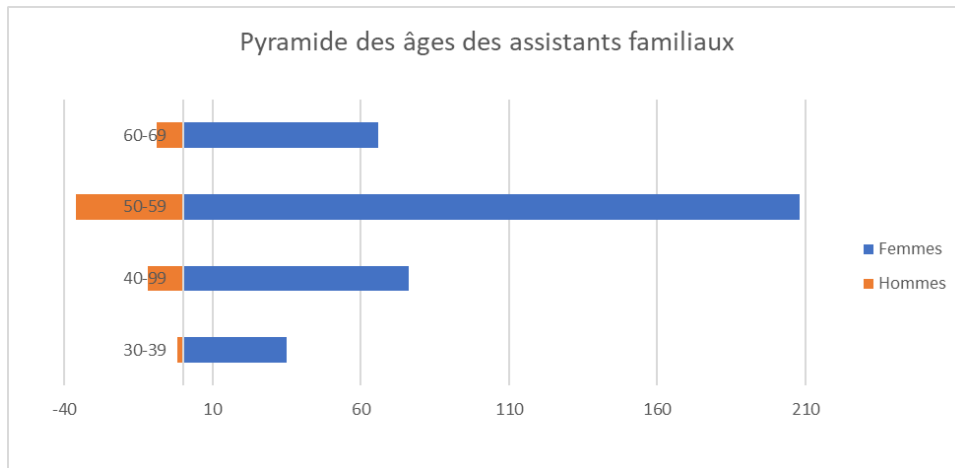
En termes de perspective pour 2023, il est important de souligner que le travail sur la mise en place du CIA au sein de la collectivité aura un impact sur l'évolution de la masse salariale.

De même le travail en cours sur les différents schémas directeurs et la mise en œuvre d'actions nouvelles peut impacter l'évolution du budget RH au cours des prochaines années.

Il y a, par ailleurs, un fort enjeu au regard de l'évolution de la pyramide des âges des assistants familiaux (cf document ci-dessous) de mener rapidement une réflexion sur la politique de recrutement de ces personnels.

Répartition par âge des assistants familiaux :

	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 à 69 ans	Total
Hommes	2	12	36	9	59
Femmes	35	76	208	66	385
Total/Âge	37	88	244	75	444



CONCLUSION

Après une année 2020 impactée par la crise sanitaire liée au Covid-19, et deux années 2021 et 2022 caractérisées par des recettes en hausse (notamment en ce qui concerne les DMTO) et un volume stable de ses dépenses liées au RSA, le Conseil départemental entend en 2023, tout en maintenant ses efforts afin de poursuivre l'amélioration de sa situation financière :

- Mettre en œuvre les grandes orientations de ses schémas des solidarités, des mobilités, du tourisme, etc...
- Porter les grands projets du projet départemental
- Conforter un haut niveau d'investissement sur ses infrastructures et ses bâtiments
- Continuer son soutien aux collectivités territoriales
- Mettre en œuvre ses politiques relatives aux 3 axes majeurs du projet départemental
 - Soutenir et accompagner tous ceux qui en ont besoin
 - Protéger notre santé et notre qualité de vie
 - Relier les personnes et les territoires

Pour ce faire, le Conseil départemental estime pouvoir compter sur le soutien de certaines recettes (DMTO ; TSCA ; Taxe d'Aménagement, fraction de TVA compensant la perte de la part départementale de la taxe foncière et de la CVAE), malgré une stabilisation des dotations.

Dans ces conditions, le Conseil départemental devrait être en capacité, cette année encore, de mener une politique ambitieuse dans le soutien et l'accompagnement de tous ceux qui en ont besoin, dans la protection de la santé et de la qualité de vie, ainsi que dans le maintien d'une liaison forte entre les personnes et les territoires.